

Élaboration d'une politique sportive communale

Contexte, enjeux et mise en œuvre

Guide pour les communes

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
Mot de Lausanne Région	5
1. POURQUOI METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE SPORTIVE ?	6
1.1 Le sport et l'activité physique en Suisse	8
1.2 Rôle des communes	14
1.3 Objectifs d'une politique sportive communale	17
1.4 Exemples de politiques sportives dans le canton de Vaud	18
2. QUELLES RESSOURCES POUR L'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE SPORTIVE ?	26
2.1 Ressources humaines	27
2.2 Ressources financières	31
3. QUELLES ÉTAPES POUR L'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE SPORTIVE ?	40
3.1 Analyse et diagnostic : réalisation d'un état des lieux	41
3.2 Définition des objectifs	49
3.3 Validation et communication	51
3.4 Mise en œuvre	53
3.5 Évaluation	63
ANNEXES	64
Bibliographie indicative	65
Annuaire pour le développement d'une politique sportive communale	66
Liste non exhaustive de préavis municipaux	68

INTRODUCTION



MOT DE LAUSANNE RÉGION

Dans les communes de Lausanne Région comme dans le reste de la Suisse, la pratique sportive ne cesse de progresser. Les études montrent une tendance à la diversification des activités pratiquées ainsi qu'une progression des sports libres. Le Canton de Vaud a d'ailleurs élaboré son Plan cantonal des sports, dont l'un des axes est le sport populaire et l'activité physique. Les politiques sportives communales sont toujours plus nombreuses et s'accompagnent d'un besoin d'accompagnement dans la mise en œuvre et la mutualisation.

Avec ce guide, Lausanne Région a le plaisir de remettre aux communes un outil pratique qui répond de façon condensée et pragmatique à une série de questions essentielles dans l'élaboration d'une politique sportive communale : quel est le rôle des communes dans l'entrelacs des responsabilités ? Quelles sont les ressources humaines et financières à prévoir et quelles étapes peuvent être suivies pour avancer de façon efficace ? *Élaboration d'une politique sportive communale : contexte, enjeux et mise en œuvre* amène des éléments concrets et accessibles sur chacun de ces points, ainsi qu'une série d'exemples qui permettent d'illustrer ce qui a déjà été développé dans le canton de Vaud.

Ce document est le fruit des travaux initiés en 2023 par la commission Activités sportives. Lausanne Région remercie les élus et élues de la commission pour leur implication, qui a permis d'orienter les travaux et de faire en sorte que ce guide réponde aux besoins avérés des communes. Plusieurs actions ont ainsi été entreprises pour approfondir cette thématique et poser les bases d'une réflexion collective, notamment lors d'une soirée d'échanges. En 2024, un état des lieux des politiques sportives a été réalisé sous forme d'un « Diagnostic des outils de pilotage et des compétences mises en œuvre dans le domaine du sport au sein des 27 communes membres de Lausanne Région ». Ces travaux ont permis de mieux cerner les enjeux locaux et de formuler des recommandations concrètes pour renforcer ou développer les politiques sportives communales.

Volontairement synthétique et simplifié, ce guide ne vise pas à être exhaustif. Son objectif est plutôt de constituer un outil pratique pour les communes membres de Lausanne Région, sur un sujet pour lequel il n'existe, à notre connaissance, encore aucun document de référence adapté à la réalité de la Suisse romande et de notre région. Ce guide permet notamment aux communes de bénéficier de l'expertise de l'Observatoire du sport populaire, qui a su synthétiser des informations publiques tout en mettant en lumière des enjeux plus informels, souvent déterminants dans le développement des politiques publiques dans le domaine du sport.

Lausanne Région se réjouit d'accompagner les communes qui souhaitent se lancer dans l'élaboration de leur propre politique, au profit de la dynamique sportive de la région et, *in fine*, de l'ensemble des habitantes et des habitants.

1. POURQUOI METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE SPORTIVE ?



Confédération, cantons, communes, entités privées, clubs : l'écosystème sportif suisse repose sur l'interconnexion. Clarifier les domaines de compétence de chacun est essentiel dans un contexte où la pratique sportive de la population est en constante évolution et les enjeux toujours plus complexes. Par ailleurs, le glissement toujours plus fort d'une pratique sportive en club vers le sport libre et le sport-santé a des impacts importants. Infrastructures, accessibilité pour toutes et tous, soutien aux associations : les communes jouent un rôle central. Si les politiques sportives communales sont à adapter au cas par cas, elles demeurent un outil de maîtrise pour les communes, qui ne sont autres que les principales sources de financement public du sport en Suisse.

Au cours du siècle dernier, la perception du sport en société a évolué, passant d'un outil éducatif à un moyen militaire, diplomatique, puis à un vecteur de santé et de cohésion sociale. Les politiques publiques actuelles se concentrent principalement sur la promotion de la santé par l'activité physique. En Suisse, la pratique sportive se diversifie, répondant à des attentes et besoins en constante évolution. Les collectivités publiques s'adaptent à cette dynamique en renforçant ou en créant des ressources dédiées au développement du sport et de l'activité physique à l'échelle locale.

De plus en plus de communes élaborent ainsi des politiques sportives pour clarifier leur vision et leurs actions, se positionner stratégiquement dans une logique de promotion de la santé des citoyen-nes ou encore de marketing territorial. Dans le canton de Vaud, un nombre important de communes ont ainsi déjà fait le pas et de nombreuses interpellations en la matière ont été déposées dans les législatifs ces dernières années. Cela en fait désormais un objet de politique publique incontournable dont les exécutifs doivent absolument se saisir, sous peine d'accuser par la suite un retard considérable.

Si l'on considérait autrefois que le fonctionnement du sport suisse devait principalement reposer sur le secteur privé, le développement des connaissances et compétences dans le domaine de la promotion de l'activité physique rebat désormais quelque peu les cartes. En effet, les enjeux publics en la matière sont croissants et les collectivités – communes en tête – y jouent un rôle stratégique et financier prépondérant.

1.1 LE SPORT ET L'ACTIVITÉ PHYSIQUE EN SUISSE

ORGANISATION PUBLIQUE DU SPORT EN SUISSE

En Suisse, le système sportif repose sur des interactions et interconnexions multiples entre acteurs publics, parapublics et privés, tant sur les aspects de développement de la pratique qu'en matière de financement. En lien avec le fédéralisme helvétique, l'organisation du sport suisse est répartie sur plusieurs niveaux politiques, et subdivisée selon les sports. Des organismes à différents échelons existent également sur des thématiques spécifiques (tourisme, santé, etc.). Les besoins de ces différents acteurs sont ainsi très diversifiés.

En raison de l'étendue des compétences qui leur revient – principe de subsidiarité de l'État fédéral – et de leur ancrage local, **les communes sont donc sollicitées par tout un écosystème œuvrant de près ou de loin au développement du sport et de l'activité physique**. Associations, fondations, prestataires privés, organisateurs d'événements, architectes, urbanistes ou encore spécialistes des politiques sportives, la diversité des acteurs impliqués dans une politique communale du sport et de l'activité physique est considérable. Les communes agissent en tant qu'interlocutrice privilégiée auprès de la population et servent de régulatrice à travers leurs plans directeurs et plans d'affectation. Leur rôle est expliqué de manière plus détaillée dans le [chapitre 1.2 Rôle des communes \(p. 14\)](#).

Les deux autres acteurs publics qui sont actifs dans les politiques du sport sont la Confédération et les cantons, dont les compétences en la matière sont régies par des lois spécifiques. **Au niveau fédéral**, l'Office fédéral du sport (OFSP) est le centre de compétences de la Confédération en matière de sport. Il a pour mandat de promouvoir le sport et ses valeurs au profit de toutes les catégories d'âge et de tous les niveaux de performance, sans distinction sociale ni culturelle, notamment via le programme Jeunesse+Sport. Il met actuellement sur pied un Centre de compétences Sport pour tous devant assurer un meilleur transfert de connaissances, en direction des communes notamment. Le budget fédéral à disposition de l'OFSP est influencé par les modifications apportées à la loi sur l'encouragement du sport (LESp).

Pour aller plus loin :



Centre de
compétences
Sport pour tous



Loi sur
l'encouragement
du sport

En 2023, les dépenses de l'OFSP se sont élevées à environ CHF 254 millions, soit une augmentation de plus de 30 % en dix ans¹. Dans le cadre d'une convention de prestations, l'OFSP verse également annuellement une contribution à Swiss Olympic, association faitière des fédérations sportives, afin de développer le sport suisse. Au niveau fédéral, on relèvera encore l'importance de deux autres offices fédéraux en matière de sport et d'activité physique : l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) sur l'encouragement à l'activité physique et l'Office fédéral du développement territorial (ARE) sur les questions d'aménagement d'espaces propices à l'activité physique et de mobilité douce.

1 Observatoire suisse
du sport, 2023

Le rôle des cantons dans les politiques sportives a lui passablement évolué ces dernières années. Si par le passé les cantons étaient principalement en charge des questions d'éducation physique et de mise sur pied des cours de formation Jeunesse+Sport, la complexification des enjeux du sport, notamment dans les domaines de la santé et de l'aménagement du territoire, a considérablement changé la donne. Les cantons peuvent ainsi utiliser les concepts de l'encouragement au sport développés par la Confédération et leur assurer une cohérence locale. Ils appuient les communes dans le domaine de la construction et de la rénovation des infrastructures, du soutien au sport associatif et populaire, de l'inclusion et de l'intégrité, de la durabilité ou encore des projets de sport-santé, et co-financent une partie des études à mener et des installations sportives à construire ou rénover.

Pour aller plus loin :



Contre-projet
à l'initiative « 1 %
pour le sport »

Dans le domaine de la planification régionale, l'attente des communes envers les cantons est particulièrement importante, tant en termes stratégiques que financiers. Le contre-projet du Conseil d'État vaudois à l'initiative « 1 % pour le sport » s'inscrit dans cette dynamique. À noter encore que la Fondation suisse pour l'encouragement du sport relève de la compétence des cantons et est coordonnée par l'institution intercantonale en charge des jeux d'argent.

Le sport joue un rôle significatif dans l'économie suisse, ce qui accroît l'intérêt que lui portent les acteurs publics et privés. Selon les chiffres de 2017, le secteur sportif a généré cette année-là un chiffre d'affaires estimé à CHF 22,2 milliards, produisant une valeur ajoutée brute de CHF 11,4 milliards, soit environ 1,7 % du produit intérieur brut (PIB) de la Suisse².

LA PRATIQUE SPORTIVE SUISSE

Depuis plus de vingt ans, **la pratique sportive suisse ne cesse de progresser**. De plus en plus active au quotidien, la population prolonge également sa pratique tout au long de sa vie. On observe une progression importante de la part des femmes pratiquant une activité physique régulière, qui a passé de 65 % à 75 % entre 2008 et 2020³. Toutefois, les inégalités d'accès à la pratique sportive restent importantes pour les groupes sociaux les plus discriminés en raison du genre, du handicap, de l'âge ou encore de la situation socio-économique.

Les études montrent également une diversification des activités pratiquées ainsi qu'une **progression des sports libres** tels que la randonnée, le cyclisme ou la natation. En termes de motivation, la population suisse pratique principalement pour sa santé et sa forme physique, et moins pour la compétition et la recherche de résultats, qui ne sont citées que par une faible part des personnes interrogées (21 %).

² Hoff, 2017

³ Lamprecht, 2020

Les lieux ou espaces de pratique évoluent également avec **un recul de la part de la population affiliée à un club sportif** (diminution de 20 % à 17 % entre 2014 et 2020) et une progression de la pratique libre ainsi que dans les centres de fitness⁴. **Les associations et clubs sportifs restent néanmoins des acteurs clé** puisqu'ils regroupent plus de deux millions de membres actifs et qu'ils permettent un meilleur maintien de la pratique sportive dans la trajectoire de vie⁵. Un des enjeux majeurs pour ces derniers, après la disponibilité des installations sportives, reste l'engagement bénévole qui peine à se renouveler dans ses formes traditionnelles⁶.

LIEN ENTRE PRATIQUE SPORTIVE ET SANTÉ

Les bienfaits de l'activité physique sur la santé sont largement reconnus, notamment pour prévenir les maladies chroniques, avec des effets positifs sur la santé physique (prévention des maladies cardiovasculaires, diabète, obésité) et psychologique (réduction du stress, amélioration de la qualité de vie). La participation des individus à des activités sportives renforce également le tissu social, variable d'importance en matière de santé. **Les communes disposant d'une importante capacité d'action sur les déterminants sociaux de la santé (inégalités sociales, environnement urbain, mobilité, etc.), leur intervention en matière de sport-santé est indispensable.**

Le sport-santé évolue progressivement vers des approches intersectorielles, au cœur des reconfigurations des systèmes de santé et de prévention. Bien que le sport soit présent dans les différents secteurs de la santé, sa promotion d'un point de vue opérationnel est bien souvent cloisonnée. Pourtant, l'impact de l'inactivité physique sur les coûts de la santé est majeur, avec une estimation basse des coûts médicaux directs et indirects située entre CHF 1,165 milliards et 1,369 milliards par année en Suisse⁷.

Différents acteurs coordonnent la promotion du sport-santé **au niveau national**. L'OFSP, et plus particulièrement son réseau de santé HEPA (Health-Enhancing Physical Activity, soit activité physique bénéfique pour la santé), regroupe des organisations, des institutions et des entreprises en charge de la promotion de la santé par le biais de l'activité physique. Le réseau HEPA, en collaboration avec l'OFSP, propose notamment un document détaillant les recommandations suisses en matière d'activité physique⁸. Le message central de ce dernier est clair : « chaque mouvement compte ». Les recommandations y sont adaptées par tranche d'âge et situation spécifique. Il existe également à l'échelle fédérale diverses fondations de droit privé dont la plus active est Promotion Santé Suisse, qui élabore des programmes de promotion de la santé avec les cantons, les acteurs de la santé ainsi que dans la gestion de la santé en entreprise.

Pour aller plus loin :



Recommandations suisses en matière d'activité physique

4 Lamprecht, 2020

5 Hänggi J., 2024

6 Bürgi, 2023

7 Mattli et al., 2014

8 OFSPO, 2022

Pour aller plus loin :



Site d'Unisanté

Au niveau vaudois, Unisanté fait figure d'acteur principal dans ce domaine avec différentes ressources proposées aux communes. Ses objectifs en matière d'activité physique sont de mener des projets et d'accompagner des acteurs afin de :

- Augmenter la quantité d'activité physique pratiquée par les personnes sédentaires et les personnes en surpoids
- Prévenir le surpoids et l'obésité, en particulier chez les enfants, les adolescentes et les adolescents
- Diminuer à long terme les risques liés à une trop grande sédentarité
- Permettre un accès équitable de la population aux prestations proposées

Au sein d'Unisanté, les communes peuvent interagir principalement sur les questions de sport et d'activité physique avec le Département de promotion de la santé et préventions (DPSP), et en premier lieu avec les secteurs Interventions communautaires et Alimentation et activité physique.

L'IMPORTANCE DE L'ENVIRONNEMENT BÂTI

L'environnement bâti, en intégrant des espaces verts et des infrastructures dédiées, joue un rôle clé pour inciter à l'activité physique. Les infrastructures sportives, les parcs, les pistes cyclables, les aires de jeux ou encore les zones de promenade, en particulier dans des environnements résidentiels et de travail, offrent des opportunités d'exercice et encouragent les interactions sociales. Ces structures soutiennent non seulement la santé physique, mais aussi le bien-être mental en réduisant le stress et en favorisant la cohésion sociale.

Le guide de Promotion Santé Suisse

Pour aller plus loin :



Guide de
Promotion Santé
Suisse

Le guide « Intégration de structures du milieu bâti favorisant l'activité physique et les rencontres dans les instruments d'aménagement du territoire » élaboré par Promotion Santé Suisse insiste sur le fait que **l'environnement bâti joue un rôle primordial dans la lutte contre la sédentarité et la cohésion sociale**. Le document propose des lignes directrices pour intégrer des structures favorisant l'activité physique dans les plans d'aménagement urbain, comme les parcs accessibles à moins de 500 mètres des habitations, des chemins interconnectés pour une mobilité douce et des zones de verdure pour atténuer les effets du changement climatique. Il recommande aussi l'usage d'instruments de planification formels et informels pour garantir la durabilité de ces structures et souligne l'importance d'une planification participative impliquant les habitant-es. Les communes sont encouragées à utiliser des plans directeurs régionaux, communaux, ainsi que des règlements de construction pour inclure des espaces propices à l'activité physique⁹.

9 Promotion Santé Suisse, 2023

L'importance des équipements sportifs

Pour aller plus loin :



Sondage de 2017 réalisé auprès des clubs sportifs vaudois

Celles et ceux qui pratiquent le sport dans ses formes plus traditionnelles dépendent également de l'environnement bâti et, plus directement, de la présence d'installations sportives spécifiques proches de chez elles et eux. Un sondage réalisé par le Service de l'éducation physique et du sport du Canton de Vaud auprès des clubs sportifs vaudois en 2017 confirmait notamment l'importance des équipements, faisant le constat que la majorité des sports pratiqués dans les clubs (82 %) nécessitait des infrastructures spécifiques (terrains, salles, piscines, etc.). Malgré leur importance, ces installations sont souvent source de difficultés pour les clubs.

Les principaux problèmes comprennent :

- **Accès insuffisant aux infrastructures**
Environ 30 % des clubs déclarent un manque léger et 19 % un manque significatif d'accès, nécessitant souvent des heures supplémentaires. Cette limitation entraîne parfois le refus de nouveaux membres dans 19 % des cas, car les infrastructures ne peuvent pas supporter une demande accrue.
- **Pression croissante avec l'augmentation des effectifs**
Les clubs en expansion déplorent davantage le manque d'infrastructures, particulièrement dans les centres urbains, mettant en évidence une offre qui ne répond pas toujours à la demande grandissante.
- **Coûts des infrastructures**
Bien que la moitié des clubs bénéficient d'un accès gratuit, ceux qui sont situés en milieu rural paient plus souvent. Environ 21 % des clubs estiment ces coûts excessifs, et qui ajoutent une contrainte budgétaire supplémentaire et problématique.

Les infrastructures sont non seulement un support vital pour les clubs sportifs, mais également un défi récurrent dans leur gestion et leur développement. À noter que les infrastructures appartiennent principalement aux collectivités publiques (70 % environ), seuls 13 % des clubs en sont propriétaires, 9 % sont détenues par des entreprises privées et les 8 % restants à d'autres entités.

Des espaces sportifs inclusifs

Pour aller plus loin :



Analyse « Espaces sportifs urbains à l'épreuve du genre »

Des études ont montré des biais discriminatoires dans la réalisation d'équipements sportifs en libre accès. La Ville de Lausanne par exemple a souhaité analyser l'accessibilité de ses espaces sportifs urbains sous l'angle du genre¹⁰.

10 Plassard, 2023

L'étude démontre que les installations sportives urbaines sont souvent conçues en raison de leur conception historique et de l'usage social attendu, généralement basé sur un modèle masculin. De plus, les sports prédominants dans ces espaces (comme le football ou le basketball) en renforcent les usages masculins, décourageant souvent les femmes de s'y engager.

Pour rééquilibrer l'inclusion dans les installations sportives urbaines, le rapport suggère plusieurs pistes d'action telles que des adaptations aux infrastructures, l'amélioration des commodités ainsi que l'encouragement de la participation féminine par des actions de communication, des programmes et des événements inclusifs. La complexité est d'autant renforcée lorsque des collectivités publiques doivent choisir le type d'aménagements ou d'installations afin de répondre à l'ensemble de la population, sportive ou non.

Les différents échelons de planification selon l'OFSP

L'aménagement du territoire doit être réfléchi et rationalisé. Les installations sportives et les espaces propices au mouvement n'échappent pas à cette logique. L'OFSP distingue trois niveaux de planification en la matière :

Pour aller plus loin :



Conception
des installations
sportives

- 1. La conception des installations sportives d'importance nationale (CISIN)** est un instrument d'encouragement de la Confédération pour les installations sportives d'importance nationale. La CISIN est une conception au sens de l'article 13 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Cette mesure s'inscrit dans le droit fil du Concept du Conseil fédéral pour une politique du sport en Suisse. Les installations d'importance nationale y sont répertoriées.
- 2. La conception des installations sportives d'importance cantonale (CISIC)** fournit une base au Plan directeur cantonal. Elle n'a donc pas force obligatoire pour les autorités, à moins d'être intégrée dans le Plan directeur. Dans la CISIC sont désignées les installations d'importance cantonale ainsi que les recoupements avec la conception communale des installations sportives. Il s'agit principalement d'un outil d'inventorisation et d'analyse des besoins et de subventionnement ciblé.
- 3. La conception communale des installations sportives (CISCO)** correspond au territoire communal. À l'instar de la CISIC, elle ne fait pas l'objet d'obligation pour les autorités, mais est plutôt un document de référence pour les plans directeurs communaux, régionaux ou cantonaux.

Ces différentes strates combinées permettent une meilleure vision du parc d'installations et d'espaces propices au mouvement ainsi qu'une meilleure collaboration entre les acteurs politiques en charge de l'aménagement du territoire suisse. À noter qu'il existe également la possibilité de réfléchir de manière régionale en élaborant une conception des installations sportives régionales (CISREG) qui aura pour avantage de définir une vision commune pour un territoire défini plus large mais adapté aux spécificités locales.

1.2 RÔLE DES COMMUNES

Les communes sont les principales sources de financement public du sport en Suisse, en raison notamment du rôle qui leur revient dans la construction et l'entretien des infrastructures sportives. À cela, il faut ajouter le fait que leurs dépenses en matière de sport et loisirs ont doublé ces dernières décennies¹¹. La particularité des communes réside également dans la multiplicité des acteurs interagissant avec elles au quotidien. En effet, selon les dossiers, une commune peut être amenée à répondre à des sollicitations ou effectuer des demandes à des acteurs très divers plus ou moins spécialistes dans le domaine du sport.

Acteurs	Exemples d'interactions entre la commune et l'acteur concerné
Confédération – OFSPO	Réalisation d'une installation sportive pouvant bénéficier d'un soutien du programme CISIN, élaboration de projets modèles soutenus par la Confédération.
Cantons	Demande d'expertise concernant la réalisation d'installations sportives, soutiens divers pour la réalisation d'équipements régionaux ou de programmes sport-santé, développement du sport scolaire, etc.
Fonds du sport vaudois	Soutiens financiers à la réalisation d'installations sportives ou l'organisation de manifestations.
Fédérations sportives internationales	Accueil du siège de la fédération sur le territoire, organisation de manifestations ou de programmes.
Fédérations sportives nationales	Accueil du siège de la fédération sur le territoire, d'un centre national de performance, d'une manifestation d'importance au minimum nationale.
Associations sportives cantonales	Utilisations des installations sportives communales, accueil de manifestations.
Clubs sportifs locaux ou régionaux	Utilisations des installations sportives communales, accueil de manifestations, subventions, etc.
Athlètes	Soutien financier, mise à disposition d'installations sportives ou d'équipement.
Autres acteurs privés	Volonté de s'établir sur le territoire communal, sollicitation pour l'organisation de manifestations.
Écoles publiques et privées/hautes écoles/Universités	Utilisations des infrastructures sportives communales, organisation du sport scolaire facultatif, achat de matériel ou d'équipement.
Associations diverses ou fondations	Développement de programmes en lien avec la promotion de l'activité physique, besoins en locaux ou espaces.
Population	Questions diverses sur le tissu associatif local, utilisation des équipements, participations aux programmes et manifestations, etc.

Exemples d'interactions entre les communes et leurs principaux interlocuteurs en matière de sport et d'activité physique

¹¹ Mutter, 2021 : 7-8

Ces différentes sollicitations complexifient le rôle des communes. Les thématiques ou enjeux du ressort de ces collectivités sont vastes et diffèrent selon les forces et intérêts propres à chaque territoire.

EXEMPLES D' ACTIONS COMMUNALES

- **Gestion et financement des infrastructures sportives**

Les communes sont souvent responsables de la construction, du financement, de la maintenance et de la gestion des infrastructures sportives locales, comme les salles de gymnastique, les terrains de sport, les piscines, les préaux scolaires, les espaces publics, etc. Dans leur planification, elles doivent garder à l'esprit la loi sur l'encouragement du sport – notamment les trois heures d'éducation physique obligatoires dans le cadre scolaire – et peuvent mettre à disposition ces infrastructures aux clubs sportifs et à la population.

- **Soutien aux clubs et athlètes locaux**

Les communes travaillent étroitement avec les clubs sportifs locaux en leur fournissant des ressources, des subventions ou des équipements. Elles peuvent également accorder des financements pour promouvoir les événements et compétitions organisés par ces clubs.

- **Organisation d'activités et événements sportifs**

Les communes organisent et financent divers événements sportifs de proximité, comme des programmes et des cours d'activité physique, des journées de promotion des acteurs locaux, des courses populaires, etc.

- **Promotion de la santé et du bien-être**

En collaboration avec des programmes nationaux, cantonaux ou des initiatives locales, les communes peuvent être des relais et initiatrices de campagnes de sensibilisation de promotion de l'activité physique et du bien-être. Elles jouent parfois un rôle multiplicateur en termes d'impacts des mesures de prévention et de promotion de la santé.

- **Accès au sport pour toutes et tous**

Les communes travaillent pour garantir un accès inclusif au sport et à l'activité physique, en créant des installations adaptées aux différents publics cibles. La collectivité joue un rôle important dans l'identification et l'atténuation des barrières à la pratique d'activité physique au sein de sa population. À titre d'exemple, la démarche « Femmes et sport » initiée par la Ville de Lausanne met en lumière, entre autres, une inégalité dans l'accès aux infrastructures sportives et les soutiens accordés au sport associatif. En effet, 93 % des terrains de sports et 60 % des salles de gymnastique gérés par le Service des sports sont utilisés par des garçons et des hommes, tandis que 96 % des subventions octroyées aux clubs pour le sport collectif d'élite bénéficient à des équipes masculines. Pour corriger ces déséquilibres, diverses actions sont proposées dans le Plan d'actions correspondant.

Pour aller plus loin :



Plan d'actions
pour promouvoir
l'égalité dans le
sport

L'importance du rôle des communes envers les publics vulnérables

Pour aller plus loin :



Rapport « Sport et inclusion » de l'Observatoire du sport populaire

Le récent rapport de l'Observatoire du sport populaire « Sport et inclusion » met en lumière l'importance de considérer l'ensemble des publics dans les politiques sportives, et plus particulièrement ceux considérés comme vulnérables et subissant des discriminations multiples. En effet, la notion de vulnérabilité ne concerne pas seulement les publics en situation de handicap, mais également ceux discriminés par le racisme, la précarité, en raison de leur orientation sexuelle ou leur identité de genre, leur nationalité ou leur religion.

L'attention à ces publics vulnérables est essentielle, car les discriminations successives ou croisées peuvent amplifier les effets de l'exclusion et créer des barrières supplémentaires dans l'accès au sport. Cet argument est renforcé par le fait que ce sont auprès des publics vulnérables, statistiquement moins sportifs que les autres, que l'impact des politiques sportives est potentiellement le plus grand. Le rapport recommande la mise sur pied de dispositifs réflexifs (nommer des référent-es par exemple), l'inclusion des publics concernés dans les processus décisionnels, la mise en place de dispositifs de feedback, la prise en compte de l'intersectionnalité (discriminations « croisées ») ou encore le soutien en la matière aux associations locales. L'organisation Swiss Inclusive Sport se tient à la disposition des communes pour le développement de tout projet de sport inclusif ([☞ contact en annexe, p. 68](#)).

Vers une réflexion au-delà des frontières communales

Les communes sont encouragées à adopter une approche régionale pour répondre efficacement aux défis croissants liés à la planification, la construction et l'exploitation des infrastructures sportives. En coordonnant leurs efforts, les communes peuvent éviter des situations de duplication d'infrastructures dans des zones proches où un seul équipement pourrait suffire, réduisant ainsi les coûts et optimisant l'utilisation des ressources limitées. Cette approche régionale, bien que parfois difficile à mettre en place, permet aussi de combler les lacunes d'infrastructures, en particulier pour les clubs sportifs, en partageant des installations disponibles dans des communes voisines lorsque des besoins excèdent les capacités locales.

Le Conseil d'État vaudois soutient notamment cette démarche dans le cadre de son contre-projet à l'initiative populaire « Pour une politique sportive vaudoise ambitieuse ! » avec la volonté de contribuer financièrement de manière plus importante aux installations sportives répondant à des besoins régionaux tout en rendant inéligibles les installations n'ayant pas fait l'objet de consultations auprès des communes et des acteurs régionaux.

1.3 OBJECTIFS D'UNE POLITIQUE SPORTIVE COMMUNALE

Les objectifs d'une politique sportive sont flexibles et doivent être modulés en fonction des orientations et priorités politiques de chaque collectivité. Ceux-ci doivent coïncider avec les spécificités locales, de l'échéance visée, du type d'acteurs impliqué, ainsi que des ressources disponibles.



Améliorer la santé publique en encourageant la pratique sportive, en favorisant un mode vie sain et en réduisant la sédentarité et les maladies non transmissibles liées (diabète, maladies cardiovasculaires, obésité, etc.).



Favoriser la cohésion sociale et l'inclusion en utilisant le sport comme vecteur de lien social, de promotion de l'égalité et de lutte contre les discriminations des publics vulnérables.



Renforcer et développer l'économie locale grâce au sport en tant qu'industrie, par la création d'emplois dans le secteur des loisirs et des équipements sportifs.



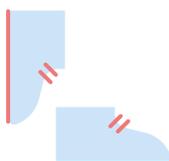
Augmenter l'attractivité et le rayonnement de la commune en encourageant et soutenant les athlètes et clubs de haut niveau, qui renforcent la visibilité de la commune lors des compétitions et promeuvent une image positive aux échelles régionale, nationale voire internationale, le positionnement en tant que ville active pouvant également être utilisé en tant que marketing territorial pour l'attrait de nouveaux contribuables.



Soutenir le tissu sportif et associatif local, grâce notamment à une politique claire de subventionnement à destination des organismes à but non lucratif ([👁 chapitre Mise en place d'une politique de subventionnement, p. 61](#)), à la mise en réseau des autres acteurs et à l'identification de leurs besoins.



Améliorer et coordonner le parc communal d'équipements sportifs dans un horizon fixé en planifiant et en priorisant les investissements publics dans le domaine.



Favoriser les mobilités actives en développant des itinéraires adaptés, en organisant des événements ou en mettant en place des programmes visant à promouvoir un mode de déplacement actif et durable.

1.4 EXEMPLES DE POLITIQUES SPORTIVES DANS LE CANTON DE VAUD

Le développement des politiques sportives est assez récent en Suisse. Au niveau de la Confédération, la création de l'Office fédéral du sport ainsi que la publication d'un concept pour une politique du sport datent du début des années 2000 seulement, bien que la première loi fédérale d'encouragement du sport et de la pratique d'activité physique remonte à 1972 (révisée en 2011).

Pour aller plus loin :



Concept cantonal
du sport et de
l'activité physique
(2024)

Au niveau cantonal, le Canton de Vaud s'est doté d'un Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) en 1991, d'une loi sur l'éducation physique et le sport en 2012 ainsi qu'un Concept cantonal du sport et de l'activité physique en 2024.

Ce Concept intègre des thématiques transversales telles que la santé, l'environnement et le climat ou encore l'inclusion et l'intégrité, qui se développent dans cinq axes stratégiques :

- Sport populaire et l'activité physique
- Éducation physique, sport scolaire et parascolaire
- Sport international, économie et recherche
- Sport d'élite et promotion de la relève
- Infrastructures sportives et espaces pour le mouvement

Les communes ont quant à elles des degrés de développement des politiques sportives variables (ci-après quelques exemples).

LAUSANNE : RAYONNEMENT INTERNATIONAL, PIONNIÈRE AU NIVEAU SUISSE

Pour aller plus loin :



Plan directeur du sport de la Ville de Lausanne (2002)

Lausanne fut une des villes pionnières en Suisse avec la création de son Service des sports en 1946 et l'élaboration d'une des premières politiques sportives communales (Plan directeur du Sport en 2002). Ce document, très formel dans sa conception, définit le cadre d'actions de la Ville en quatre chapitres distincts : la population, les pratiques et structures sportives, les infrastructures ainsi que les subventions. Il a pour mission de cadrer le développement du sport à Lausanne en rappelant l'importance de ce dernier tant pour la vie sociale, le tissu économique ainsi que l'image de Lausanne.

Pour aller plus loin :



Article traitant de la diplomatie sportive sans l'État

Le rôle de Capitale olympique implique pour la Ville de développer toute une part de sa politique sportive vers l'international afin de conserver sa place au sein du sport mondial, menant de ce fait une forme de « diplomatie sportive sans l'État »¹². Une attention particulière est ainsi portée à l'accompagnement de près de soixante fédérations et organisations sportives internationales présentes sur son territoire via la création en 2022 de la Fondation Lausanne Capitale Olympique, cofinancée par la Ville et le Canton de Vaud.

Lausanne	Nombre d'habitant-es (2023)	144'365
	Budget communal pour le sport et l'activité physique (2023)	Charges : CHF 48'049'200 Revenus : CHF 4'575'900
	Personnel administratif sans les installations (2023)	90 ETP
	Nombre de sociétés sportives	300
	Nombre d'infrastructures sportives publiques	128
	Budget par habitant-e	CHF 1'087

Sources : Statistique Vaud, budget communal 2023 et site internet de la Ville.

12 Tonnerre, 2023

RENENS : ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE SPORTIVE ET STRUCTURATION DE SON ADMINISTRATION

Pour aller plus loin :



Plan directeur de l'activité physique et du sport de la Ville de Renens

En réponse à un postulat au Conseil communal et porté par une forte volonté politique, la Ville de Renens a élaboré en 2023 un préavis reposant sur un état des lieux conséquent comprenant un sondage à la population et des entretiens qualitatifs avec tous les acteurs locaux du sport. Ce préavis détaille le Plan directeur de l'activité physique et du sport, un Plan d'actions ainsi que les moyens nécessaires à sa mise en application.

Ce document expose les priorités stratégiques de la Ville pour les prochaines années en six axes :

- Activité physique et sportive libre
- Activité physique et sportive organisée
- Infrastructures
- Manifestations
- Communication
- Administration performante

Les valeurs transversales identifiées sont la santé, l'inclusion, la durabilité et le plaisir. Le document décrit en outre les objectifs financiers nécessaires pour soutenir ces initiatives et garantir une gestion équilibrée des ressources, ceci en incluant des moyens pour assurer la participation citoyenne et renforcer la cohésion sociale dans la région.

Renens	Nombre d'habitant-es (2023)	21'466
	Budget communal pour le sport et l'activité physique (2023)	Charges : CHF 2'431'500 (1,8 %) Revenus : CHF 24'000 (0,0 %)
	Personnel administratif sans les installations (2023)	1,4 ETP
	Nombre de sociétés sportives	33
	Nombre d'infrastructures sportives publiques	26
	Budget par habitant-e	CHF 113

Sources : Statistique Vaud, budget communal 2023 et site internet de la Ville.

Pour aller plus loin :



Brochure budgétaire de la Ville de Lutry

LUTRY : UNE POLITIQUE SPORTIVE TRANSPARENTE

Bien qu'elle ne dispose pas de document stratégique public spécifique, la Commune de Lutry est un bon exemple d'une ville souhaitant promouvoir une politique sportive sans toutefois modifier sa structure organisationnelle. Elle met en avant les lignes budgétaires dédiées à la promotion du sport, tout en assurant une coordination grâce à un poste de chargé de missions à 30 %. Par ailleurs, les dépenses liées aux installations sportives sont valorisées par des lignes spécifiques, offrant une vision claire et transparente des coûts de chaque infrastructure (hors personnel d'exploitation), des programmes développés et des subventions accordées aux acteurs du milieu sportif. Les détails peuvent être consultés sur la [brochure budgétaire de la Ville](#).

Lutry	Nombre d'habitant-es (2023)	10'796
	Budget communal pour le sport et l'activité physique (2023)	Charges : CHF 1'237'000 (1,1 %) Revenus : CHF 149'000 (0,1 %)
	Personnel administratif sans les installations (2023)	0,3 ETP
	Nombre de sociétés sportives	20
	Nombre d'infrastructures sportives publiques	16
	Budget par habitant-e	CHF 115

CHESEAUX-SUR-LAUSANNE : CHIFFRER LES SUBVENTIONS ET LE COÛT DES INSTALLATIONS SPORTIVES COMMUNALES ET RÉGIONALES

La Commune de Cheseaux-sur-Lausanne ne dispose pas, à ce jour, d'une politique sportive formalisée. Toutefois, elle accorde une place importante au développement et au soutien du sport local à travers plusieurs actions concrètes.

D'une part, elle alloue des subventions significatives aux associations sportives locales, contribuant ainsi à la vitalité du tissu associatif et à l'accessibilité des activités sportives pour l'ensemble de la population. D'autre part, la Commune veille à l'entretien et à l'amélioration de ses infrastructures sportives, incluant les vestiaires et les terrains de sport, afin de garantir des conditions optimales de pratique aux clubs et aux écoles.

Par ailleurs, elle participe financièrement aux frais de fonctionnement d'installations sportives régionales, affirmant ainsi son engagement en faveur d'une offre sportive diversifiée et de qualité, accessible à ses habitantes et habitants au-delà des infrastructures communales.

Cheseaux-sur-Lausanne	Nombre d'habitant-es (2023)	4'842
	Budget communal pour le sport et l'activité physique (2023)	Charges : CHF 324'750 (1,5 %) Revenus : -
	Personnel administratif sans les installations (2023)	n/a
	Nombre de sociétés sportives	10
	Nombre d'infrastructures sportives publiques	8
	Budget par habitant-e	CHF 67

YVERDON-LES-BAINS : VERS UNE POLITIQUE DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Pour aller plus loin :



Plan directeur
du sport et de
l'activité physique
- Horizon 2030

Yverdon-les-Bains s'est doté d'un Service des sports en 2016 avec pour objectif principal de développer sa politique sportive. En 2018, la Ville publiait son Plan directeur du sport et de l'activité physique – Horizon 2030. Fruit d'une consultation à large échelle, ce document stratégique a défini le rôle de la Ville dans la promotion de l'activité physique, en adoptant une approche globale orientée vers la santé durable. En 2019, la Ville a ainsi renommé son service « Service des sports et de l'activité physique » afin d'affirmer le travail transversal d'encouragement au mouvement non seulement dans le cadre du sport institutionnalisé mais également de l'activité physique (tous mouvements squelettiques au quotidien).

Sa stratégie se divise en cinq axes :

- Sport associatif
- Relève et sport d'élite
- Manifestations
- Sport et activité physique libre
- Infrastructures

En plus de son Plan directeur, la Ville a élaboré deux Plans d'actions pour les périodes 2018-2021 et 2021-2026. Ces documents détaillent les actions prévues dans chaque axe stratégique.

Yverdon-les-bains	Nombre d'habitant-es (2023)	30'221
	Budget communal pour le sport et l'activité physique (2023)	Charges : CHF 8'165'080 (2,6 %) Revenus : CHF 1'610'000 (0,5 %)
	Personnel administratif sans les installations (2023)	6,6 ETP
	Nombre de sociétés sportives	106
	Nombre d'infrastructures sportives publiques	54
	Budget par habitant-e	CHF 270

Sources : Statistique Vaud, budget communal 2023 et site internet de la Ville.

MORGES : EXEMPLE DE RÉVISION DE LA POLITIQUE SPORTIVE

La Ville de Morges s'est dotée d'une politique sportive en 2011 avec une stratégie divisée en quatre axes, dont deux prioritaires : promouvoir l'accès des jeunes au sport et promouvoir la santé de l'ensemble de la population par l'activité physique, et deux secondaires : animer la Ville et renforcer le lien social.

Pour aller plus loin :



Politique sportive de la Ville de Morges (2011)

Pour sa législature 2021-2026, la Municipalité a souhaité réviser cette politique avec une première phase importante de diagnostic permettant de définir les objectifs stratégiques. La Ville a ainsi réalisé en 2022 un sondage auprès de sa population, de ses clubs sportifs et d'acteurs morgiens du sport et de la santé. Les résultats font l'état d'une population souhaitant pratiquer plus d'activité physique, dans un but de bien-être, santé et détente, confirmant ainsi le besoin d'intégrer des notions plus larges que le sport dans la future politique sportive. Les freins principaux relevés sont le manque d'infrastructures en libre accès, ainsi que d'offres à horaires flexibles mieux compatibles avec les agendas. Les clubs souhaitent accueillir plus de membres afin notamment d'élargir le type de public pratiquant et de confirmer leur rôle social important. Des mesures de soutien sont toutefois attendues de la part de la Ville. De grandes attentes quant aux infrastructures sportives traditionnelles, mais également de proximité en libre accès sont exprimées par l'ensemble des parties prenantes interrogées. De manière générale, le rôle, la vision et les objectifs de la Ville avaient besoin d'être clarifiés, en cohérence avec les enjeux sociétaux et un développement de modes de vie plus actifs, sains et durables.

Pour aller plus loin :



Plan directeur de l'activité physique et du sport Horizon 2040

Forte de cet ensemble de constats, la Ville de Morges a publié début mai 2025 son nouveau Plan directeur de l'activité physique et du sport Horizon 2040, incluant 6 objectifs stratégiques, ainsi que son Plan d'actions 2025-2030.

Les objectifs stratégiques sont :

- Favoriser l'accès à la pratique pour toutes et tous
- Encourager le mouvement dans l'espace public
- Moderniser, développer et assainir les espaces de pratique
- Développer les partenariats et collaborations externes
- Soutenir le milieu associatif
- Faire rayonner le sport et la ville de Morges

Morges	Nombre d'habitant-es (2023)	17'755
	Budget communal pour le sport et l'activité physique (2023)	Charges : CHF 2'227'050 (1,3 %) Revenus : CHF 695'600 (0,4 %)
	Personnel administratif sans les installations (2023)	2,2 ETP
	Nombre de sociétés sportives	56
	Nombre d'infrastructures sportives publiques	11
	Budget par habitant-e	CHF 125

Sources : Statistique Vaud, budget communal 2023 et site internet de la Ville.

AIGLE : CAPITALE MONDIALE DU CYCLISME

Pour aller plus loin :



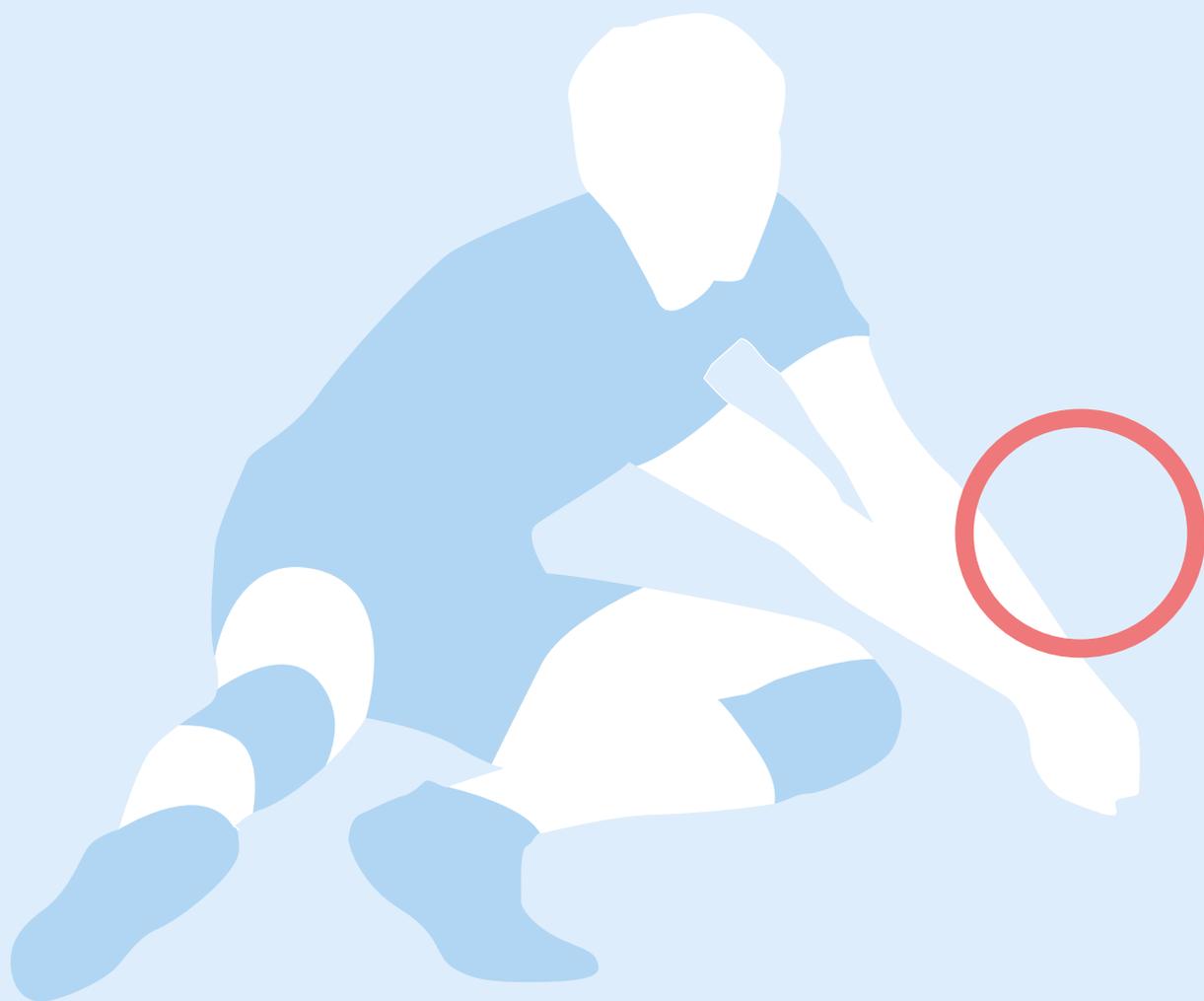
Plan stratégique
des sports de la
Ville d'Aigle (2020)

La Ville s'est dotée d'un Plan stratégique des sports en 2020 en engageant en parallèle un délégué au sport afin de développer sa politique sportive et de renforcer son image de capitale mondiale du cyclisme. En plus d'actions visant à promouvoir la pratique sportive de sa population et le développement des équipements sportifs, la Ville souhaite développer des activités de promotion de la pratique du vélo ainsi que de l'accueil de manifestations d'envergure en renforçant les synergies avec le Centre Mondial du Cyclisme.

Aigle	Nombre d'habitant-es (2023)	11'437
	Budget communal pour le sport et l'activité physique (2023)	Charges : CHF 803'800 (1,5 %) Revenus : CHF 80'000 (0,2 %)
	Personnel administratif sans les installations (2023)	1,4 ETP
	Nombre de sociétés sportives	30
	Nombre d'infrastructures sportives publiques	38
	Budget par habitant-e	CHF 70

Sources : Statistique Vaud, budget communal 2023 et site internet de la Ville.

2. QUELLES RESSOURCES POUR L'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE SPORTIVE ?



L'organisation du sport au sein des communes varie grandement en fonction de leur taille, de même que les ressources allouées au sport. Malgré tout, des principes communs existent. Entre gestion financière et gestion des ressources humaines, certains modèles ont fait leurs preuves, notamment la mise en place d'un système de financement et de ressources humaines dédié au sport. Par ailleurs, des soutiens cantonaux et fédéraux, de même que des subventions provenant d'entités parapubliques, peuvent faire la différence pour réduire la part d'investissement communal.

2.1 RESSOURCES HUMAINES

SERVICE DÉDIÉ AU SPORT ET À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Les grandes communes et villes disposent souvent d'un service ou département dédié exclusivement au sport, nommé souvent « service des sports ». Ces services regroupent les installations sportives, le personnel, et assurent une coordination centralisée des activités sportives et des infrastructures.

Cette organisation implique une équipe de spécialistes (gestionnaires de projets sportifs, délégué-es au sport associatif, moniteur-rices d'activité physique adaptée, responsables d'infrastructures, etc.) qui gère les activités sportives, les partenariats avec les clubs, la promotion de l'activité physique pour toutes et tous ou encore la planification des infrastructures.

L'avantage de ce type de structure est le poids décisionnel au sein de l'administration avec l'intégration de l'activité physique de manière transversale au même titre que des secteurs habituellement représentés tels que l'urbanisme, l'environnement, la gestion des bâtiments, etc. Selon la taille du service, une certaine autonomie peut être envisagée avec la création de postes spécifiques en lien avec les tâches administratives du service telles que les ressources humaines, les finances ou des postes plus spécifiques tels que des architectes.

BUREAUX OU SECTEURS INTÉGRÉS

Dans les communes de taille moyenne, le sport est géré au sein d'un bureau, secteur ou office, lui-même intégré à un service municipal plus large. Ces bureaux se chargent de coordonner les réservations d'installations, d'organiser des événements sportifs et de fournir une assistance aux clubs locaux, sans pour autant disposer d'un service indépendant.

Cette structure vise à mutualiser des compétences au sein d'un département, permettant de bénéficier de postes interdisciplinaires mutualisés selon les projets. Une des faiblesses de cette typologie réside dans l'éparpillement des ressources au sein de différentes directions qui n'ont pas toutes la même sensibilité vis-à-vis du sport et de l'activité physique.

DÉLÉGUÉ-E AUX SPORTS

Dans certaines communes de plus petite taille, un poste de délégué-e aux sports est créé pour assurer une coordination transversale entre les services. Cette personne est responsable de la promotion des activités sportives, du soutien aux associations et parfois de la gestion des subventions.

Ce type de structure présente l'avantage d'offrir une identification claire de l'interlocuteur-riche pour les organisations et acteurs sportifs locaux. Cette personne de référence aura également pour tâche, en plus de coordonner le fonctionnement déjà en place, de développer plus spécifiquement la politique sportive sur le territoire en répondant aux directives politiques. L'enjeu à anticiper est l'effet d'« appel d'air » : avec le développement de l'offre sportive communale, il est vraisemblable que le ou la délégué-e au sport devra par la suite être accompagné-e d'autres collaborateur-rices pour faire face à une charge de travail croissante.

Ce modèle est de plus en plus courant. Des postes de ce type ont été créés dans les communes d'Epalinges, Lausanne, Lutry, Pully ou Renens.

PAS DE STRUCTURE SPÉCIFIQUE

Les plus petites communes n'ont parfois pas les moyens de créer de poste spécifiquement dédié au secteur du sport. Elles optent donc pour une gestion au sein de leur administration générale, qui a souvent pour tâche principale l'attribution des soutiens financiers. Le développement des infrastructures sportives se fait parfois de manière intercommunale. Tandis que la mise à disposition des infrastructures est souvent déléguée aux quelques clubs utilisateurs.

EXEMPLES DE FONCTIONNEMENT

Ville	Habitant-es	Organisation
Lausanne	144'365	Service des sports
Yverdon-les-Bains	30'221	Service des sports et de l'activité physique
Montreux	26'837	Office des sports
Nyon	22'978	Service sports, manifestations et maintenance
Renens	21'466	Secteur activité physique et sport
Vevey	20'155	Secteur sport
Pully	19'298	Bureau des sports
Morges	17'755	Office des sports
Gland	13'976	Délégué-e sport & santé à 100 %
Ecublens	13'334	Service culture, jeunesse, sports, intégration, églises
La Tour-de-Peilz	12'605	Secteur sport et jeunesse
Prilly	12'439	Service cohésion sociale, jeunesse et sport
Aigle	11'437	Délégué-e aux sports à 100 %
Lutry	10'796	Chargé-e de missions à 30 %
Epalinges	9'910	Délégué-e aux sports à 60 % (en cours)
Orbe	7'827	Délégué-e aux sports à 50 %
Rolle	6'453	Délégué-e aux sports à 60 %
Le Chenit	4'712	Délégué-e aux sports à 40 %

[Ressources en matière de politique sportive dans les principales communes vaudoises](#)

Pour aller plus loin :



Site de
sportstudien.ch

FORMATIONS DANS LE SPORT

Il existe actuellement en Suisse diverses formations en management du sport, adaptées aux spécialisations souhaitées. Celles-ci s'adressent aussi bien au personnel de l'administration publique qu'aux responsables politiques impliqués dans la gestion et le suivi des activités sportives. Dans le canton de Vaud, la voie traditionnelle aujourd'hui est celle d'un Master en gestion du sport et des loisirs de l'Institut des sciences du sport de l'Université de Lausanne (ISSUL), ou d'une autre formation complétée par un Certificate of Advanced Studies (CAS) de l'UNIL (management, leadership) ou de l'OFSPPO (installations sportives, coordinateur-riche de sport). L'intégralité des formations en sciences du sport est répertoriée sur le site sportstudien.ch.

Pour aller plus loin :



Formation
d'animatrice ou
animateur sportif
communautaire

D'autres parcours de formation offrent également des profils pertinents pour le développement d'une politique sportive, comme certaines filières en sciences sociales ou en administration publique, des formations en activité physique adaptée, ou encore des écoles de tourisme, comme celle de la HES-SO Valais. En outre, les professionnel·les du travail social devraient prochainement pouvoir bénéficier d'une [formation d'animatrice ou animateur sportif communautaire](#) auprès de l'Observatoire du sport populaire.

APPUI PAR DES MANDATAIRES EXTERNES

L'élaboration d'une politique sportive est un processus complexe qui demande du temps, des ressources et une expertise spécifique, notamment en raison des nombreux acteurs impliqués, des besoins variés de la population et des contraintes budgétaires. Pour répondre à ces exigences, il est possible de faire appel à des mandataires externes spécialisés dans la gestion et le développement du sport. Ces expert·es peuvent être chargé·es de l'ensemble du processus ou seulement de certaines étapes, comme l'analyse des besoins, la consultation des parties prenantes, la planification stratégique, ou la mise en œuvre des actions. Recourir à des mandataires externes permet d'intégrer des compétences spécifiques et d'assurer une vision neutre et professionnelle, optimisant ainsi l'efficacité et la pertinence de la politique sportive pour la commune.

Parmi ceux-ci, on compte par exemple des établissements de droit public comme des universités, des hautes écoles ou encore Unisanté, ainsi que des associations à but non lucratif comme l'Observatoire du sport populaire. Une liste plus complète, comprenant différents bureaux privés, peut être obtenue auprès de Lausanne Région.

2.2 RESSOURCES FINANCIÈRES

INTERNES

Il est souvent difficile de distinguer précisément les ressources financières allouées au sport et à l'activité physique au sein des collectivités publiques. En effet, l'investissement communal couvre divers aspects : le personnel administratif, les équipes chargées de l'entretien et de la gestion des infrastructures sportives, la mise à disposition de locaux et de terrains, l'octroi de subventions, ainsi que l'organisation de programmes et d'événements sportifs. Souvent, ces éléments sont intégrés dans le budget global de la commune, sans distinction claire des coûts spécifiques liés au sport. Une collectivité peut cependant choisir d'augmenter ses budgets ou ses investissements dans des secteurs spécifiques pour optimiser l'impact de ses actions en matière de sport et d'activité physique. Ci-dessous, quelques exemples de domaines d'investissement, en fonction des effets souhaités :



Renforcement des centres de coûts liés à l'administration sportive

Création d'outils digitaux dans le suivi et l'accompagnement des partenaires, la mise à disposition des salles, création de stratégie de communication, coordination des acteurs, etc.



Investissement dans les équipements sportifs

Amélioration des infrastructures communales destinées aux écoles, aux clubs et à la population, notamment via des équipements en libre accès.



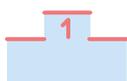
Augmentation des subventions pour le tissu associatif

Soutien financier aux associations sportives locales.



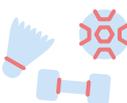
Soutien à des projets spécifiques

Appui ponctuel à des initiatives innovantes ou à fort potentiel d'impact.



Accueil de manifestations sportives

Soutien à des événements d'envergure pour dynamiser la vie locale.



Lancement de programmes d'activités sportives

Mise en place d'activités pour promouvoir le sport et l'activité physique au sein de la population.

Ces investissements peuvent bénéficier à divers acteurs, tels que les écoles, les clubs sportifs et la population locale, en particulier lorsque les infrastructures ou événements sont accessibles à toutes et tous.

Pour aller plus loin :



Étude
prospective
« Quel sport
demain ? »

À l'instar des tendances actuelles dans les administrations publiques, l'attention pour le numérique se renforce dans le domaine du sport. Plus encore, d'après une récente étude prospective commandée par le Canton de Vaud, le numérique est l'une des quatre grandes thématiques des politiques sportives de demain.

Dans les administrations publiques, cela se concrétise pour le moment par divers exemples d'optimisation : automatisation des procédures de subvention grâce à une plateforme numérique, mise en place de systèmes en ligne pour la réservation des installations sportives, création d'annuaires numériques répertoriant les prestataires de sport et d'activité physique, ou encore gestion des bénévoles via une application dédiée. À ce stade, les politiques sportives n'envisagent toutefois encore que rarement le numérique comme un enjeu stratégique central, ce qu'il convient d'améliorer.

SOUTIENS CANTONAUX ET FÉDÉRAUX

En fonction du type de projet dans la commune, il est possible de solliciter des subventions auprès d'entités publiques et privées pour réduire la part d'investissement communal.

Ce chapitre vise à détailler les soutiens disponibles, organisés par thématiques. La liste des subventions présentée se limite aux aides accessibles directement aux communes et n'inclut pas les soutiens destinés aux clubs, athlètes ou autres acteurs. Les références ne comprennent pas les participations potentielles de la part de privés, de fondations ou d'autres types d'acteurs qui pourraient également soutenir des projets communaux selon leurs intérêts respectifs.

La liste ci-après, organisée par thématiques, n'est qu'indicative et il est nécessaire de s'assurer de l'éligibilité de chaque projet avant leur réalisation. Ces différents critères sont en constante évolution et les chiffres articulés dans ce chapitre sont susceptibles d'être mis à jour (état au 31.12.2024).

Soutiens à la construction d'infrastructures sportives

Fonds du sport vaudois (FFSV)

Pour aller plus loin :



Site de la FFSV

La Fondation « Fonds du sport vaudois » (FFSV), dont les membres du Conseil sont nommés par le Conseil d'État vaudois, a pour mission de distribuer une partie des bénéfices des grandes loteries dans le sport cantonal. Les participations varient selon la nature et la taille de l'installation ou de l'événement sportif. Toutes les constructions sportives communales, intérieures ou extérieures, permettant la pratique de sports reconnus par Swiss Olympic, peuvent bénéficier de soutiens financiers. Des exceptions sont possibles pour certains équipements sportifs innovants, tels que l'achat de pumtracks. Ces subventions peuvent être demandées lors de la construction ou de la rénovation des installations. Par exemple, des terrains de football, vestiaires, terrains multisports en tartan ou terrains de beach-volley peuvent être subventionnés à hauteur de 15 à 25 %.

Le montant du soutien varie selon le type et le coût des travaux. Pour la construction d'un nouvel équipement, la subvention peut atteindre jusqu'à 25 % pour le premier CHF 1 million, puis devient dégressive, descendant sous les 15 % pour des projets plus importants. Pour les rénovations, les subventions ne dépassent pas 20 % et suivent également une dégressivité après CHF 1 million. Chaque projet est évalué au cas par cas par le Secrétariat ou le Conseil de fondation qui attribue un soutien ne pouvant faire l'objet de recours.

Service cantonal de l'éducation physique et du sport (SEPS)

La liste ci-dessous est sujette à évoluer selon le sort réservé au contre-projet du Conseil d'État à l'initiative « 1 % pour le sport », débattu au Grand Conseil vaudois au printemps 2025 et éventuellement soumis à une votation populaire en automne 2025.

- **Soutiens aux installations sportives d'importance**

Les subventions cantonales pour les infrastructures sportives d'importance a minima régionale peuvent être sollicitées auprès du SEPS. Sont éligibles : les salles de gymnastique triples, les patinoires, les piscines couvertes ainsi que quelques projets particuliers tels que les centres sportifs, les centres nationaux ou des installations répondant aux besoins des fédérations nationales. À noter que le contre-projet du Conseil d'État à l'initiative « 1 % pour le sport » propose l'élargissement des installations pouvant être soutenues aux salles simples et doubles avec gradins, piscines en plein air, terrains synthétiques, vestiaires, installations indoor pour les acteurs sportifs non dédié à l'éducation physique scolaire, les espaces d'accueil avec vestiaires publics ainsi que les préaux scolaires favorables au mouvement.

Pour aller plus loin :



Aides financières pour activités sportives

- **Soutien Sport-Santé**

L'État de Vaud soutient les projets favorisant la santé par le sport et l'activité physique, en particulier pour les jeunes, via des aides financières. Les clubs, associations actives dans le domaine du handicap et communes peuvent proposer des initiatives visant à enrichir l'offre sportive cantonale. Les communes peuvent obtenir une aide financière de l'État pour la construction de terrains multisports, aires de musculation ou de fitness en plein air, de pistes finlandaises, de terrains de football synthétiques ou la transformation/rénovation d'aires tous temps.

- **Fonds d'utilité publique (FUP)**

Le Conseil d'État vaudois retient une somme équivalant à 25 % des bénéfices annuels de la Loterie Romande à sa disposition pour alimenter un Fonds d'utilité publique. L'article 17 alinéa 4 de la loi vaudoise d'application de la loi fédérale sur les jeux d'argent prévoit qu'un quart de cette somme au moins serve au financement et cofinancement de projets d'utilité publique dans le domaine du sport associatif et populaire. Cela représente en moyenne une somme légèrement supérieure à CHF 5 millions qui, depuis janvier 2022, vient s'ajouter chaque année au montant total à disposition de la politique sportive vaudoise. À ce jour, la dotation en provenance du Fonds d'utilité publique du Conseil d'État (part sport) a été utilisée pour appuyer la construction d'infrastructures spécifiques, de projets d'études dans le domaine du sport ou encore de manifestations sportives d'envergure qui n'avaient pu être portées au budget du SEPS.

Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI)

Le Canton de Vaud, dans le cadre des soutiens réglementés par la loi sur l'Appui au Développement Économique (LADE), peut également accorder une aide financière aux projets visant à renforcer l'attractivité de la destination, soit en augmentant la fréquentation touristique, soit en prolongeant la durée des séjours dans le canton de Vaud.

Les soutiens financiers se font sous la forme d'aides à fonds perdu ou de prêts pour des études, des mesures organisationnelles, des manifestations, ainsi que des infrastructures économiques et touristiques durables. Le dépôt de ce type de demande se fait auprès de l'organisme régional concerné. Les projets qui n'entrent pas directement dans la politique d'appui au développement économique (PADE) cantonale ne sont en principe pas soutenus par la LADE. Exceptionnellement et compte tenu de l'importance économique du projet et de ses effets pour la région concernée, des aides pourraient être octroyées. Le projet devra faire l'objet d'une évaluation par l'organisme régional. Une coordination entre les départements cantonaux concernés sera alors nécessaire.

À titre d'exemple dans le canton de Vaud, on peut citer la création d'un bassin de baignade au Col des Mosses, la réalisation d'un espace de trail running au Pays-d'Enhaut ou la création d'un skills center de VTT à Ste-Croix. Ces projets entrent dans la stratégie touristique des régions concernées, notamment afin de favoriser un tourisme « quatre saisons ».

Pour aller plus loin :



Aide financière au développement d'une offre touristique

Pour aller plus loin :



Programme
CISIN

Confédération, Office fédéral du sport (OFSP)

- **Conception des installations sportives d'importance nationale (CISIN)**
Pour être soutenue par le programme CISIN, une installation sportive doit répondre aux besoins d'une ou plusieurs fédérations sportives nationales, respecter les réglementations, être accessible en transports publics et adaptée aux compétitions internationales, tout en garantissant durabilité, efficacité économique et respect de l'environnement. Elle doit également combler un besoin avéré sans alternative viable pour les activités sportives d'importance nationale.
- **Projets modèles pour un développement territorial durable**
Les projets modèles de la Confédération visent à encourager l'exploration de nouvelles approches et méthodes innovantes. Ils incitent les acteurs locaux, régionaux et cantonaux à développer et tester des solutions concrètes sur le terrain, en accord avec les axes définis par la Confédération. Les résultats et enseignements tirés de ces projets sont consolidés afin de servir de guide pour d'autres initiatives similaires. Les soutiens financiers pourront se monter jusqu'à 50 % des coûts d'étude du projet.

Confédération, Secrétariat à l'économie (SECO)

- **Nouvelle politique régionale (NPR)**
La NPR soutient le financement d'infrastructures clés et de projets innovants dans les zones rurales, de montagne, frontalières et les petites villes, en excluant les grandes agglomérations. En misant sur les potentiels régionaux et les partenariats ville-campagne, la NPR contribue à réduire les disparités régionales et à garantir une occupation décentralisée du territoire.

La NPR soutient des infrastructures générant de la valeur pour l'économie régionale, telles que des installations touristiques ou de bien-être. Des projets emblématiques comme le pôle touristique du Bois du Petit-Château, la télécabine Fiesch-Kühboden ou la salle de concert d'Andermatt illustrent cet impact régional. Le territoire de Lausanne Région est exclu du périmètre de la NPR (agglomération) et ne peut obtenir de soutiens par ce fonds.

Pour aller plus loin :



Site de la NPR

Soutiens financiers à l'organisation de manifestations sportives

Fonds du sport vaudois

Le Fonds du sport vaudois apporte son soutien sous forme de participations forfaitaires, déterminées en tenant compte des aides déjà accordées lors de manifestations similaires. Ces subventions sont initialement estimées en fonction des budgets prévisionnels de l'événement et ajustées par la suite, après analyse des comptes définitifs une fois l'événement terminé. Outre les aspects liés au budget, la décision de soutien prend également en compte la portée et le rayonnement de l'événement, qui jouent un rôle essentiel dans l'évaluation globale de l'aide attribuée.

Service cantonal de l'éducation physique et du sport (SEPS)

La Canton adopte une approche plus restrictive en ce qui concerne le type de manifestations soutenues. À l'exception des événements internationaux à fort rayonnement ou des manifestations populaires rassemblant plus de 2'500 participant-es, ses soutiens n'ont pas pour vocation de financer les événements déjà pris en charge par le Fonds du sport vaudois. Toutefois, certaines exceptions peuvent être faites, notamment pour des compétitions qui ne se déroulent pas selon les structures des compétitions officielles et qui ne répondraient donc pas aux critères de soutien définis par le Fonds du sport vaudois (par exemple, certaines manifestations sportives non compétitives populaires).

Sponsoring privé

Tout comme les événements organisés par des acteurs privés, les communes ont également la possibilité d'élaborer un dossier de sponsoring à destination de leurs partenaires. Ce dossier peut inclure différentes formes de soutien, qu'il s'agisse d'un appui financier ou de prestations en nature. En fonction de paliers définis, ces contributions peuvent donner accès à divers avantages, tels que l'affichage des logos sur les supports physiques et numériques de l'événement, l'installation de banderoles, la mise à disposition d'un stand, ou encore l'octroi d'inscriptions gratuites. Cette approche permet de renforcer les collaborations locales tout en offrant une visibilité accrue aux partenaires impliqués.

Soutiens financiers au développement de programmes ou actions en lien avec la promotion de l'activité physique

Service cantonal de l'éducation physique et du sport (SEPS)

- **Soutien Sport-Santé**

L'État de Vaud souhaite renforcer l'accès aux salles de sport aux enfants et jeunes en dehors des heures d'école et en particulier le week-end. Il subventionne des activités qui offrent un lieu de rencontre régulier et sain et qui permettent à toutes et tous de pratiquer une activité physique encadrée sans contrainte¹³. Des initiatives telles que MiniMove ou OpenSunday, déployées dans plusieurs villes vaudoises, bénéficient d'un soutien correspondant à 25 % des coûts totaux d'organisation.

- **Sport scolaire facultatif**

Le SEPS accompagne également les communes et les établissements scolaires dans la mise en place d'un programme de sport scolaire facultatif (SSF). L'intégralité des frais relatifs à son organisation sont couverts par le Canton sous réserve du respect des directives.

Pour aller plus loin :



Aides financières pour activités sportives

Pour aller plus loin :



Page du SSF

13 SEPS, s.d

- **Fonds d'utilité publique (FUP)**

Selon le potentiel de l'action ou du projet imaginé, le FUP peut entrer en matière pour des programmes ou études avec fort potentiel de rayonnement. Le Conseil d'État définit le soutien qui peut se monter jusqu'à 50 % du total. À titre d'exemple, le Centre national de performance de judo ouest Suisse basé à Yverdon-les-Bains a été soutenu à hauteur de CHF 560'000.-, soit un peu plus de 30 % du total du projet.

Pour aller plus loin :



Appel à projet
pour les com-
munes vaudoises

Unisanté

Les communes vaudoises peuvent bénéficier du soutien d'Unisanté pour développer des projets favorisant la santé et le bien-être de leur population. Ces initiatives doivent se dérouler dans le canton, proposer des mesures durables visant à améliorer l'environnement et le cadre de vie, et avoir un potentiel de pérennisation. Les domaines concernés incluent l'activité physique, la mobilité, l'alimentation saine et durable, la santé mentale, ou tout autre domaine contribuant à la santé collective. Les projets doivent intégrer des démarches participatives avec la population et favoriser l'égalité des chances, tout en respectant les critères définis par Unisanté.

Résumé	Projet soutenu	Estimation du soutien
Installations sportives		
Fonds du sport	Toute installation permettant la pratique d'un sport reconnu par Swiss Olympic	15 et 25 % puis dégressifs selon les montants
SEPS – État de Vaud		
Installations d'importance a minima régionale	Installations d'importance au minimum régionale et correspondant à une de ces catégories : salles de gymnastique triples, piscine couverte, patinoire, centre sportif ou équipement répondant aux exigences d'une fédération nationale	Environ 10 %, montant potentiellement dégressif
FUP	Installations sportives spécifiques avec potentiel de rayonnement important au niveau cantonal voire national	Montant déterminé par le Conseil d'État. Au maximum 50 %
Fonds sport santé	Terrains multisports, aires de musculation ou de fitness en plein air, pistes finlandaises, terrains de football synthétiques ou transformation/rénovation d'aires tous temps	25 % pour les aires de musculation et fitness, 15 % pour les autres objets
SPEI – État de Vaud		
LADE	À évaluer au cas par cas avec l'organisme régional (Lausanne Région)	
Confédération		
CISIN	Installation répondant aux besoins d'une fédération nationale	Environ 10 % voire plus selon le potentiel du projet
Projets modèles	Études innovantes permettant de développer le parc d'équipements ou des espaces publics selon des enjeux sociétaux	Jusqu'à 50 % de l'étude
NPR	Infrastructures générant de la valeur pour l'économie régionale, telles que des installations touristiques ou de bien-être. Le territoire de Lausanne Région est exclu du périmètre	n/a
Manifestations sportives		
Fonds du sport	Toute manifestation sportive permettant la pratique d'un sport reconnu par Swiss Olympic	Forfait dépendant du type de manifestation (entre 5 et 15 % environ)
Canton	Événements internationaux à fort rayonnement, manifestations populaires rassemblant plus de 2'500 participant-es, événement multidisciplinaire populaire non compétitif	Forfait dépendant du type de manifestation

Résumé	Projet soutenu	Estimation du soutien
Programme ou action en lien avec la promotion de l'activité physique		
SEPS – État de Vaud		
Sport-Santé	Activités encadrées gratuites hors du cadre scolaire organisées par la commune	Jusqu'à 25 % mais au maximum CHF 15'000.–
Sport scolaire facultatif	Programme organisé par la commune ou les établissements scolaires	100 %
FUP	Programmes ou études avec fort potentiel de rayonnement	Jusqu'à 50 %
Unisanté	Projets structurants en faveur de la santé et du bien-être de leur population	n/a

Résumé des soutiens financiers pour la mise en œuvre des politiques sportives

3. QUELLES ÉTAPES POUR L'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE SPORTIVE ?



La mise en place d'une politique sportive repose sur plusieurs étapes clés. Elle débute par une analyse du contexte local, afin d'identifier les besoins et les spécificités du territoire. Cette base permet de définir une vision à long terme, structurée par un plan directeur et déclinée en un plan d'actions concret. La validation de la Municipalité, puis la communication au Conseil communal sont essentielles pour assurer l'adhésion politique. La politique peut ensuite être déployée de façon cohérente à travers différents axes d'intervention.

3.1 ANALYSE ET DIAGNOSTIC : RÉALISATION D'UN ÉTAT DES LIEUX

La première étape de l'élaboration d'une politique sportive consiste à comprendre le contexte dans lequel la politique sera développée. Cette analyse peut être plus ou moins poussée selon les ressources humaines et financières à disposition, et différents mandataires peuvent être intégrés dans une partie de la démarche ou sa totalité. À titre d'exemple, dans un projet pilote, Unisanté a développé un guide méthodologique pour la réalisation d'un diagnostic communal en matière d'activité physique. Les autres mandataires pouvant accompagner la démarche sont détaillés dans le [☞ chapitre Appui par des mandataires externes, p. 30](#).

Une des actions possibles afin de résumer les différentes parties développées ci-après est la réalisation d'un tableau « forces, faiblesses, opportunités et menaces »¹⁴. Ce tableau récapitulatif aura pour avantage de regrouper de manière synthétique les principales observations.

ANALYSE DU CONTEXTE COMMUNAL

En plus de la compréhension du contexte sportif, l'analyse des besoins et attentes liés à une politique de promotion de l'activité physique doit également intégrer les spécificités politiques, géographiques et sociodémographiques de la commune. En croisant les données, les entretiens et les ateliers, il devient possible d'élaborer des actions adaptées aux attentes des acteurs, aux ressources disponibles, et au cadre politique et financier.

Cette analyse repose sur trois axes principaux :

- La compréhension des politiques communales
- Les spécificités des parties prenantes locales
- Les caractéristiques géographiques

Cette approche nécessite l'implication de divers services communaux (sport, santé, aménagement du territoire, culture, mobilité, etc.) et encourage les collaborations intercommunales, notamment en croisant les données régionales et en coordonnant les actions avec les communes voisines.

¹⁴ Analyse FFOM, SWOT en anglais

Par exemple, pour les données sociodémographiques, certaines caractéristiques peuvent indiquer des problèmes de santé spécifique qui confirmeraient le besoin de mettre en place des programmes d'activité physique globaux ou adaptés à certains publics. Le revenu moyen inférieur à la moyenne communale peut par exemple orienter vers des actions volontairement accessibles financièrement, tandis que la moyenne d'âge d'un quartier orientera les actions à mener à son échelle. De même, dans une commune avec une forte proportion de résident-es étranger-ères, il sera pertinent d'adapter les communications en plusieurs langues ou de prendre en compte les spécificités culturelles dans la conception des offres.

Concernant les caractéristiques géographiques, la configuration spatiale joue un rôle clé en influençant les pratiques possibles. Un territoire dense et plat favorisera par exemple la mise en place d'actions intégrant la mobilité douce, maximisant ainsi leurs bienfaits sur la santé et l'environnement. La présence d'une forêt à proximité orientera plutôt la pratique de course à pied ou de la randonnée et impliquera une réflexion quant à la valorisation des accès depuis la commune.

POSITIONNEMENT ET FORCES DE LA COMMUNE

Un des multiplicateurs potentiels sera l'intégration de la politique sportive à la vision plus générale de la commune. Il s'agit dès lors d'identifier si la commune dispose d'un ou de plusieurs **atouts spécifiques**, en lien avec l'activité physique ou non, qui pourraient être renforcés par la mise en place d'actions spécifiques. En d'autres termes, existe-t-il un élément distinctif qui différencie la commune des autres et qui pourrait être renforcé via l'activité physique ? Dans le secteur privé, on parle de Unique Selling Proposition (USP).

La politique sportive doit s'appuyer sur les forces et faiblesses de la commune pour assurer sa cohérence et sa pérennité. Elle peut également permettre d'imaginer des synergies avec des acteurs extérieurs au domaine sportif, renforçant ainsi son impact et son intégration dans le tissu communal.

À titre d'exemple, pour valoriser un atout spécifique lié au sport, la Commune d'Aigle a développé sa politique sportive en s'appuyant sur la présence du Centre mondial du vélo, siège de l'Union Cycliste Internationale (UCI). Sa politique sportive développe ainsi des actions en lien avec le vélo, tant d'un point de vue de la pratique individuelle et touristique mais également par un accueil régulier de compétitions internationales en lien avec le vélo.

La Ville d'Yverdon-les-Bains a pour sa part axé sa stratégie sur son identité thermale, son orientation vers le bien-être ainsi que la présence d'acteurs en lien avec la technologie. Elle a ainsi élaboré une politique sportive centrée sur la santé durable et l'innovation, favorisant des collaborations avec des partenaires tels que le Centre thermal, la Haute École d'Ingénierie et de Gestion (HEIG-VD), ou encore le parc technologique Y-Parc.

IDENTIFICATION DES ACTEURS

Pour mener une politique sportive cohérente et efficace, il est essentiel de bien comprendre les différents acteurs qui composent le réseau associatif et privé. Cela implique de **recenser et de classer ces acteurs en fonction de leur rôle et de leur importance dans le paysage sportif**. Il est crucial d'identifier les acteurs moteurs, qui jouent un rôle clé dans le développement du sport, ainsi que ceux qui rencontrent des difficultés dans leur fonctionnement ou leur organisation.

Cette analyse doit également permettre de repérer les freins qui entravent leur développement. Cela peut inclure des problématiques liées aux ressources humaines ou financières, au manque d'équipements, ou encore à des obstacles administratifs (conformité des statuts des associations, blocage des procédures administratives, explications de ces procédures, etc.). Par ailleurs, il est important de vérifier si des carences existent, par exemple en termes d'accessibilité aux infrastructures sportives, de diversité des publics ciblés, ou de l'adéquation des offres sportives aux besoins de la population.

Cette démarche permettra de définir des actions ciblées pour soutenir ces acteurs et renforcer le développement du sport de manière équitable et durable.

RECENSEMENT DE L'OFFRE D'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET DE MANIFESTATIONS SPORTIVES PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE

Un recensement de l'offre sportive, que celle-ci soit organisée par la commune, les associations sportives ou les acteurs privés doit être réalisé dans le but d'obtenir une vue exhaustive des actions déjà en place.

Il est également important de concevoir un **calendrier exhaustif des manifestations organisées sur le territoire**, en identifiant celles qui présentent une forte valeur ajoutée pour la commune, que ce soit en termes d'attractivité, de dynamisme local ou de retombées économiques. Ces événements méritent un accompagnement particulier afin de garantir leur pérennité et leur développement à long terme.

Cette étape peut également inclure une analyse des éventuels manques, notamment en termes de diversité des publics cibles ou de périodes de l'année encore peu animées. Cela permettra de cibler des opportunités pour étoffer l'offre et combler les lacunes identifiées.

Par ailleurs, il est pertinent de se demander si la commune dispose d'un événement phare qui contribue à son rayonnement. Si un tel événement existe mais n'a pas une vocation sportive, il pourrait être intéressant d'y intégrer une dimension liée à l'activité physique ou une valorisation des acteurs sportifs locaux, afin de renforcer les liens entre les domaines culturel, économique et sportif, tout en mettant en lumière les initiatives locales.

INSTALLATIONS SPORTIVES ET ESPACES DE MOUVEMENT

Les équipements sportifs, par leur utilité pour l'ensemble des acteurs souhaitant pratiquer une activité physique, jouent un rôle prépondérant dans l'élaboration d'une politique sportive. Il convient, en plus d'**inventorier** les infrastructures existantes, d'évaluer leur fonctionnement afin de comprendre dans quelle mesure les installations sportives ainsi que les espaces dédiés au sport et au mouvement répondent aux besoins et attentes de la population en termes de pratique et de publics cibles.

Le recensement peut se faire selon les recommandations de la Confédération qui propose une classification des espaces dédiés à l'activité physique selon deux grandes catégories : les installations sportives et les espaces de sport et de mouvement.

Installations sportives

Aménagements extérieurs	<ul style="list-style-type: none">• Pelouses engazonnées et installations d'athlétisme
Salles de sport	<ul style="list-style-type: none">• Salles de sport et salles polyvalentes
Piscines et patinoires	
Installations sportives spécifiques	<ul style="list-style-type: none">• Installations de cyclisme et de sports sur roulettes, installations de tir, installations de tennis et autres installations standardisées• Centres de fitness, installations pour sports de combat, studios de danse, etc.

Espaces de sport et de mouvement

Espaces ponctuels de sport et d'activité physique	<ul style="list-style-type: none">• Lieux et espaces (hors installations sportives au sens strict), cours de récréation, villes et zones d'habitation propices au mouvement (dans les espaces verts, les parcs, etc.)
Espaces linéaires de sport et d'activité physique	<ul style="list-style-type: none">• Sentiers pédestres et de randonnée, pistes cyclables, pistes de vélo et roller, pistes de course à pied, parcours vita, pistes équestres
Selon la situation de la commune	<ul style="list-style-type: none">• Sports nautiques en eaux libres• Installations de sports d'hiver
Autres installations	<ul style="list-style-type: none">• Autres installations qui ne peuvent être affectées aux autres catégories

Catégorisation des installations selon Strupler M. (2021)

Cette méthodologie de classement permet l'intégration de l'ensemble des espaces propices à l'activité physique dans une logique de valorisation et d'analyse de l'ensemble de ces catégories. Selon les moyens à disposition, l'analyse peut être plus ou moins approfondie en intégrant, en plus de leurs caractéristiques techniques, des données sur leur fréquentation et leur répartition sur le territoire.

Des enquêtes peuvent être menées auprès des utilisateur-rices afin de comprendre également la pratique et la demande. Ces données pourront être croisées afin de planifier au mieux le parc d'installations de sport et de mouvement de la commune sur les dix à quinze prochaines années.

Pour aller plus loin :



Document explicatif CISCO

Selon les moyens à disposition, il est également possible d'approfondir ce chapitre par la réalisation d'une conception des installations sportives et des espaces de mouvement communale (CISCO). Ce document stratégique qui recense et analyse les infrastructures sportives et espaces dédiés à l'activité physique, sert de base pour la planification financière communale s'il est régulièrement actualisé.

Il est subdivisé en dix étapes :

- **État des lieux (1) – Évaluation (2)**
Les deux premières étapes du processus proposé sont une analyse du territoire et du parc d'espaces propice à l'activité physique tant au niveau quantitatif que qualitatif. Les données techniques liées à l'état des bâtiments, leur utilisation ainsi que leur occupation doivent être collectées.
- **Recensement des besoins (3) – Détermination du besoin (4)**
Les deux étapes suivantes consistent en une démarche participative auprès des groupes d'utilisateurs via la mise en place d'enquêtes, d'ateliers et de visites. Les besoins relatifs à chaque objet ou catégories d'installations doivent également être exprimés.
- **Estimation, analyse, évaluation (5) – Recommandation et mesures (6)**
Les deux étapes suivantes sont cruciales puisqu'elles font une comparaison de la situation actuelle avec les besoins en prenant en compte l'évolution démographique, les normes, les valeurs de références au niveau national, etc. Une première version du catalogue des mesures envisagées est également rédigée et proposée aux politiques.
- **Consolidation politique (7) – Planification de la mise en œuvre et du financement (8)**
Les étapes suivantes consistent à discuter des propositions, du calendrier et des financements avec les autorités politiques en ajustant les mesures selon les échanges afin d'adopter une première version de la CISCO.
- **Mise en œuvre/réalisation (9) – Contrôle de réussite (10)**
Les deux dernières étapes permettent le contrôle et le suivi de la réalisation des mesures proposées ainsi que leur degré de réussite.

En Suisse, plusieurs communes, principalement en Suisse alémanique, ont élaboré des CISCO variées. Certains se concentrent sur les infrastructures sportives, tandis que d'autres englobent tous les espaces de mouvement, avec des recommandations concrètes à moyen et long terme.

Un exemple notable est celui de la Ville de Thoune, réalisé en 2008 et mis à jour en 2019. Ce document complet, élaboré avec plusieurs services communaux et la participation de la population, a permis de proposer 20 recommandations, dont la majorité ont été mises en œuvre. Parmi les réalisations figurent la rénovation et l'acquisition d'infrastructures sportives (salle de curling, patinoire, terrains synthétiques), et des projets incluant des pistes cyclables, une salle triple et des mesures stratégiques comme la numérisation des services liés aux installations sportives.

COMPORTEMENTS DE LA POPULATION EN MATIÈRE DE SPORT

Il est essentiel de tenir compte **des pratiques et comportements sportifs de la population** pour garantir que les politiques et infrastructures de promotion de l'activité physique répondent réellement à ses besoins. Pour cela, divers outils et méthodes peuvent être mobilisés. Par exemple, un questionnaire sur les expériences et attentes des habitant-es permet de recueillir des données sur leurs profils, leurs besoins spécifiques et leurs perceptions. Les questions ouvertes offrent une perspective plus nuancée sur leurs attentes, tandis que des entretiens et ateliers participatifs approfondissent la compréhension des obstacles rencontrés et des opportunités perçues.

Les observations de terrain complètent ces démarches en apportant des informations concrètes sur l'accessibilité et la qualité des infrastructures existantes.

L'analyse des données recueillies, qu'elles soient quantitatives ou qualitatives, est essentielle pour formuler des recommandations adaptées au contexte local. Des analyses descriptives et des représentations graphiques permettent de synthétiser les données quantitatives, tandis qu'une analyse thématique des contenus qualitatifs classe et structure les réponses. L'objectif final est d'identifier les barrières à la pratique d'activité physique et de proposer des solutions concrètes pour les surmonter, favorisant ainsi une meilleure appropriation des infrastructures par la population.

INTERACTIONS AVEC LES COMMUNES VOISINES

Il est indispensable d'analyser les interactions avec les communes limitrophes pour garantir une **planification cohérente et efficace des offres d'activité physique à l'échelle régionale**. En effet, les habitudes de la population ne se limitent pas aux frontières communales, et les infrastructures sportives situées dans les communes voisines peuvent influencer les comportements et les besoins des habitant-es.

Cette analyse permet d'éviter les doublons inutiles en identifiant les équipements déjà existants dans la région et leur utilisation par la population locale. Investir dans une infrastructure similaire à celle d'une commune voisine, déjà largement utilisée par les habitant-es, pourrait entraîner un gaspillage de ressources et une sous-utilisation des nouvelles installations. À l'inverse, cibler des manques identifiés dans l'offre régionale permet de diversifier les équipements disponibles et de répondre plus précisément aux besoins réels.

De plus, les collaborations entre communes offrent des opportunités significatives. Ces accords intercommunaux, qu'ils concernent la gestion partagée d'infrastructures, la coordination des calendriers d'utilisation ou encore l'harmonisation des tarifs, favorisent une mutualisation des ressources et une meilleure accessibilité pour toutes et tous. Par exemple, une commune pourrait participer au financement d'un équipement majeur situé dans une commune voisine en échange d'un accès facilité pour ses habitant-es.

Pour mener cette analyse, plusieurs questions clés doivent être explorées : quels équipements d'importance existent déjà dans le reste de la région ? Dans quelle mesure les habitant-es de la commune utilisent-ils et elles ces infrastructures ? Quelles collaborations sont en place entre les communes, et quels nouveaux partenariats pourraient être envisagés ? Ces interrogations permettent d'orienter les décisions en fonction des flux de mobilité, des besoins spécifiques et des opportunités régionales.

En intégrant les interactions intercommunales dans la réflexion, il devient possible de maximiser l'impact des investissements. Cette approche favorise une offre régionale complémentaire, évite les redondances et renforce l'attractivité du territoire tout en répondant aux attentes des habitant-es. Une telle démarche s'inscrit dans une vision globale, durable et collaborative, essentielle pour promouvoir l'activité physique de manière équitable et efficace.

Ces collaborations, bien que pertinentes pour la majorité des acteurs impliqués, sont souvent complexes à lancer. Les exemples récents de réussites montrent qu'elles sont généralement initiées et soutenues par une commune pilote ou un organisme régional.

À titre d'exemple, l'étude réalisée par la Région de Morges concernant les terrains de football illustre ce potentiel. En effet, face à la croissance démographique et au développement du football féminin, les communes d'Échichens, Morges, Tolochenaz, Échandens et Lonay ont mandaté une étude pour évaluer les besoins et proposer une programmation d'équipements sportifs commune. Cette initiative, bien accueillie par les clubs, vise à élaborer une vision globale pour moderniser les infrastructures, même si des solutions immédiates restent nécessaires. La synthèse de l'étude est attendue courant 2025, et cette démarche collective pourrait faciliter les décisions des Conseils communaux à l'avenir.

Pour aller plus loin :



Exemples de concepts régionaux d'installations sportives

À notre connaissance, aucun concept régional des infrastructures sportives n'a été publié à ce jour en Romandie. On en trouve cependant quelques exemples en Suisse allemande.

3.2 DÉFINITION DES OBJECTIFS

RÉDACTION D'UN PLAN DIRECTEUR ET D'UN PLAN D'ACTION

Une fois l'analyse achevée, il est essentiel de formaliser une vision claire et des objectifs précis pour structurer la politique sportive communale. Il est ainsi recommandé d'adopter une approche basée sur deux documents stratégiques distincts : un plan directeur et un plan d'actions. Cette séparation permet de concilier une vision à **long terme avec une mise en œuvre concrète et flexible**.

Le plan directeur est un document stratégique qui définit la vision globale et durable de la politique sportive de la commune. Il s'inscrit dans une perspective de long terme, souvent sur plusieurs législatures, et sert de cadre de référence pour orienter les décisions. Ce document inclut :



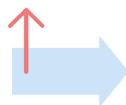
Une vision claire de l'évolution souhaitée en matière de sport et d'activité physique



Les intentions politiques et les valeurs prioritaires, comme l'accessibilité, l'inclusion ou la durabilité



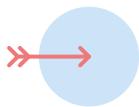
Une analyse du contexte et des défis identifiés lors de l'évaluation initiale, comme les besoins de la population et l'état des infrastructures



Des axes stratégiques qui structurent les grandes orientations de la politique sportive

Le plan directeur reste stable dans le temps, garantissant une continuité malgré les changements politiques ou les évolutions locales. Il pose ainsi les bases d'une stratégie pérenne.

Le plan d'actions, quant à lui, traduit la vision du plan directeur en mesures concrètes et réalisables sur une période plus courte, généralement de trois à cinq ans. Il détaille :



Des objectifs opérationnels spécifiques, alignés sur les axes stratégiques du Plan directeur



Une liste d'actions précise, comme la création de nouvelles infrastructures, l'organisation d'événements sportifs ou la mise en œuvre de programmes de sensibilisation



Les ressources nécessaires pour chaque projet, incluant le budget, le personnel et les partenariats requis



Un calendrier clair pour la réalisation des actions



Des indicateurs permettant d'évaluer l'impact des initiatives et de suivre leur avancement

Cette approche présente plusieurs avantages. En séparant la stratégie à long terme des actions opérationnelles, elle offre une grande flexibilité pour adapter les plans d'actions aux évolutions des besoins ou aux contraintes imprévues, sans remettre en cause la vision globale. Elle assure également une continuité politique, le plan directeur étant conçu pour guider les décisions sur plusieurs législatures, indépendamment des changements relatifs à la gouvernance. De plus, la régularité des mises à jour du plan d'actions permet de répondre aux priorités émergentes tout en restant aligné sur les grandes orientations.

Enfin, la mise en place d'indicateurs dans les plans d'actions facilite le suivi et l'évaluation des initiatives, renforçant ainsi la transparence et la responsabilité. En combinant une vision stratégique solide avec une mise en œuvre dynamique et adaptée, cette méthodologie garantit une politique sportive cohérente, efficace et durable.

CONSULTATION SUR LES DOCUMENTS STRATÉGIQUES

Une fois la première version de la politique sportive communale élaborée, il est essentiel de consulter les principaux acteurs concernés pour recueillir leurs retours. Cette démarche doit inclure non seulement les représentant-es du milieu sportif, mais également des entités et personnalités influentes de la commune susceptibles de s'impliquer ou de soutenir cette initiative. L'objectif est double : renforcer l'impact de la mise en œuvre en tenant compte des perspectives variées et s'assurer du soutien d'alliés stratégiques pour faciliter les étapes futures.

3.3 VALIDATION ET COMMUNICATION

INFORMATIONS AU CONSEIL COMMUNAL

L'élaboration et la mise en œuvre de la politique sportive relèvent de la responsabilité de la Municipalité. Celle-ci dispose de la liberté d'orienter les priorités et de définir les actions en fonction de sa vision stratégique et des objectifs qu'elle souhaite atteindre. Toutefois, les décisions impliquant l'attribution ou l'augmentation des ressources nécessaires à cette politique, qu'il s'agisse de budget, de personnel ou d'investissements, sont du ressort du Conseil communal.

Ainsi, bien qu'il ne soit pas obligatoire de tenir le Conseil communal informé de la politique sportive en vigueur, il est fortement recommandé de le faire. Une communication proactive permet de s'assurer que les membres du Conseil comprennent les enjeux liés à cette politique, qu'il s'agisse des besoins identifiés, des objectifs poursuivis ou de l'impact attendu sur la population.

Cette démarche présente plusieurs avantages :

- **Renforcer la compréhension et l'adhésion**
En partageant les grandes lignes de la politique sportive, la Municipalité peut mieux expliquer les priorités et démontrer la pertinence des choix faits en réponse aux besoins identifiés.
- **Justifier les demandes futures**
Une meilleure connaissance des enjeux et des objectifs permet de faciliter les discussions lors des demandes d'approbation de nouveaux budgets, d'augmentation des ressources humaines ou d'investissements dans des infrastructures sportives.
- **Favoriser un soutien politique solide**
Lorsque les membres du Conseil communal sont informé-es et convaincu-es de l'importance de la politique sportive, ils et elles peuvent devenir des allié-es stratégiques pour appuyer les décisions et promouvoir les initiatives auprès de la population et des parties prenantes.

En résumé, même si cette communication n'est pas obligatoire, elle constitue un levier essentiel pour garantir le succès de la politique sportive à long terme. Elle contribue à instaurer un climat de transparence, à favoriser le dialogue entre les instances et à renforcer la cohérence des actions engagées au service de la communauté.

EXEMPLES DE PRÉAVIS OU COMMUNICATIONS

De nombreuses communes ayant développé une politique sportive ont choisi de la présenter à leur Conseil communal par le biais de préavis ou de communications formelles. Parmi ces démarches, celle de la commune de Renens se distingue par son caractère particulièrement complet : elle expose en détail l'ensemble des réflexions menées et inclut une demande explicite de ressources supplémentaires pour soutenir sa mise en œuvre.

D'autres exemples notables peuvent être cités, notamment ceux des villes d'Yverdon-les-Bains, d'Aigle, qui ont également élaboré et présenté des politiques sportives adaptées à leurs contextes respectifs (voir ci-dessous).

Pour aller plus loin :



Préavis No 43-2023 de la Ville de Renens



Communication CO18.10 de la Ville d'Yverdon-les-bains



Préavis municipal n°2019-10 de la Ville d'Aigle

- **Renens**

Préavis n° 43-2023 – Politique de l'activité physique et du sport pour toutes et tous (APS+) Réponse au postulat intitulé « Quelle politique avons-nous ou voulons-nous pour le sport à Renens, avec quels moyens, quelles ressources, un inventaire et des réalisations pour le bien de chacune et de chacun ? »

- **Yverdon-les-Bains**

Communication CO18.10 du 1^{er} novembre 2018 concernant le Plan d'actions du sport et de l'activité physique 2018-2021

- **Aigle**

Préavis municipal n° 2019-10 relatif à l'adoption du Plan stratégique des sports

3.4 MISE EN ŒUVRE

Une fois les documents directeurs établis, de nombreuses thématiques peuvent être explorées afin de développer concrètement la politique sportive communale. Ce chapitre vise à proposer quelques exemples pratiques en chiffrant notamment leur coût et les subventions pouvant être potentiellement obtenues. **Ces chiffres sont purement indicatifs et basés sur l'expérience des auteur-es.** Ils doivent être réadaptés à chaque cas spécifique sur la base de d'estimations propres et de devis.

DÉVELOPPEMENT DU PARC D'ÉQUIPEMENT DE SPORT ET D'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Les équipements sportifs jouent un rôle crucial dans la vie d'une commune, car ils façonnent les habitudes de pratique et attirent différents types d'utilisateur-rices. Pour répondre aux besoins de toutes et tous, il est essentiel d'imaginer des espaces variés et inclusifs, adaptés aussi bien aux sportives et sportifs confirmés qu'au grand public souhaitant pratiquer de manière non compétitive. En s'inspirant du modèle danois, la Suisse pourrait combler une partie de son retard en la matière. En effet, The Danish Foundation for Culture and Sports Facilities propose des infrastructures innovantes, comme des espaces multifonctionnels combinant sport, culture et loisirs. Ces équipements favorisent une utilisation par toutes et tous, quel que soit l'âge ou le niveau sportif, tout en encourageant le lien social. En adoptant une approche similaire, les communes peuvent créer des installations diversifiées, stimulant à la fois l'activité physique et le bien-être collectif, tout en rendant le sport accessible au plus grand nombre.

Pour aller plus loin :



Place Bleue
de Balzers



Carrefour
du Mouvement
de Carouge

Les exemples innovants en Suisse ne sont pas encore très nombreux : la Place Bleue de Balzers fait figure de réalisation créative en matière de déconstruction des activités compétitives. Le Carrefour du Mouvement à Carouge constitue également un exemple innovant en intégrant des aménagements complémentaires aux infrastructures sportives traditionnelles de la zone. Parmi ces équipements, on retrouve des dispositifs tels que des armoires connectées, un banc actif, une piste de danse urbaine, et bien d'autres installations favorisant une approche dynamique et interactive du sport en milieu urbain. Les exemples détaillés ci-après sont plus conventionnels mais ils pourraient être combinés à des projets plus intersectoriels et multidisciplinaires.

La création d'un espace sportif peut présenter plusieurs défis, notamment en matière d'intégration dans son environnement. Les nuisances sonores, générées par les activités sportives ou les rassemblements, constituent souvent une source de friction avec les riverains, en particulier si l'espace est situé à proximité de zones résidentielles. De plus, des préoccupations liées à la sécurité, à la gestion des flux d'utilisateur-rices ou encore à l'entretien régulier des installations peuvent également émerger.

Une planification minutieuse et un dialogue avec les parties prenantes sont essentiels pour surmonter ces obstacles et assurer la réussite de l'initiative. Des mesures telles que des horaires d'utilisation adaptés, l'installation de barrières acoustiques ou la sélection de matériaux insonorisants peuvent contribuer à réduire les nuisances et à favoriser une cohabitation harmonieuse entre les installations sportives et le voisinage.

Pour aller plus loin :



Guides pratiques de l'OFSPO



Aide à l'exécution de l'OFEV pour évaluer les nuisances sonores

L'OFSPO met à disposition divers guides pratiques adaptés aux différents types d'installations sportives, offrant des recommandations pour intégrer ces contraintes et anticiper les nuisances. De son côté, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) propose également un document d'aide à l'exécution, destiné à la détermination et à l'évaluation des nuisances sonores liées aux installations sportives.

Pumptrack mobile

Coûts	CHF 30'000-100'000.-
Subventions potentielles	FdSV : 25-30 %
Description	<p>Un pumptrack est une piste composée de bosses et de virages conçue pour permettre aux utilisatrices et utilisateurs (vélos, trottinettes, skateboards, rollers) de se déplacer sans pédaler ou pousser, en utilisant uniquement les mouvements de « pompage » de leur corps.</p> <p>La version mobile est une piste modulaire, souvent construite à partir de matériaux tels que le bois ou des composites légers, conçue pour être assemblée, démontée et transportée facilement. Contrairement à un pumptrack fixe (souvent en asphalte ou en béton), cette version est temporaire et peut être installée rapidement dans différents lieux.</p>
Budget	<p>Pour un projet estimé à 85'000.- :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Achat des modules : CHF 75'000.- • Transport : CHF 5'000.- • Montage et instructions : CHF 3'500.- • Divers et imprévus : CHF 1'500.-
Public cible	Tout public, utilisation majoritairement par des enfants.
Objectifs	Dynamiser et diversifier les activités d'un ou plusieurs quartiers, de places publiques ou lors d'événements selon le calendrier.
Remarques	Le montage et démontage peut être chronophage selon le type de pumptrack choisi. Pour un modèle important, il faut compter deux à trois jours à deux personnes une fois que le processus de montage est connu.

Parcours santé

Coûts	CHF 40'000-60'000.-
Subventions potentielles	SEPS + divers : 10-20 %
Description	<p>Un parcours santé est un sentier de plein air équipé de stations d'exercices physiques réparties le long du chemin, conçu pour promouvoir une activité sportive accessible à toutes et tous. Ces parcours combinent des phases de marche ou de course avec des exercices variés (étirements, renforcement musculaire, équilibre, etc.), favorisant une approche complète de la santé et du bien-être dans un cadre naturel.</p> <p>Zurich Assurance propose des projets clés en mains avec la prise en charge des frais relatifs à l'affichage et à la signalétique. À noter que d'autres modèles tels que les Helsana Trail, parcours de course à pied ou randonnée, existent également.</p>
Budget	<p>Pour un projet estimé à 50'000.- :</p> <ul style="list-style-type: none">• Engins : CHF 25'000.-• Cheminement et accès : CHF 20'000.-• Divers et imprévus : CHF 5'000.-
Public cible	Tout public, utilisation majoritairement par des adultes.
Objectifs	Proposer une installation tout public en libre accès.
Remarques	L'estimation des coûts est très grossière, elle dépendra notamment des ressources potentielles au sein des services communaux pour la réalisation de certaines étapes. L'option présentée ne chiffre pas les frais assumés par le partenaire retenu (affichage, design, etc.), qui pourraient s'élever à plusieurs milliers de francs.

Terrain multisport

Coûts	CHF 140'000.-
Subventions potentielles	SEPS + FdSV : 20 %
Description	<p>Un terrain multisport est généralement conçu pour des activités comme le football, le basket-ball et le handball. Il est souvent entouré de barrières ou de filets pour contenir les ballons et est équipé d'une surface synthétique résistante, adaptée aux jeux intensifs et aux intempéries. Ces terrains sont idéaux pour les zones urbaines ou scolaires, car ils permettent de pratiquer des sports en toute sécurité dans un espace réduit, tout en favorisant l'activité physique et le lien social, notamment pour les jeunes.</p>
Budget	<ul style="list-style-type: none">• Terrassement et aménagement : CHF 40'000.-• Tartan : CHF 70'000.-• Mobilier : CHF 20'000.-• Divers et imprévu : CHF 10'000.-
Public cible	Tout public, utilisation majoritairement par les enfants (utilisé surtout par des garçons quand les équipements prévus sont pensés pour la pratique du football et du basket-ball).
Objectifs	Dynamiser et diversifier les activités d'un quartier ou d'une école.
Remarques	Dans sa version traditionnelle, ce type d'équipement est utilisé majoritairement par les jeunes garçons. Bien que très sollicité, il entraîne un biais dans l'utilisation de l'espace public s'il n'est pas accompagné d'équipements complémentaires ou de mesures atténuant ce phénomène. Pour diversifier les publics, prévoir par exemple des marquages et équipements moins normés et des animations développées en collaboration avec les travailleuses et travailleurs sociaux et des groupes de filles.

Casiers connectés

Coûts	CHF 20'000.-
Subventions potentielles	FdSV : 25 %
Description	Un casier connecté mettant à disposition du petit matériel sportif est une solution qui permet d'emprunter facilement des équipements comme des ballons, des raquettes ou des élastiques de fitness via une technologie connectée. Accessible 24/7 grâce à une application mobile, un code QR ou une carte électronique, il enregistre les emprunts et les retours pour assurer une gestion automatisée et responsabiliser les utilisateur-rices. Installé dans des lieux publics comme des parcs ou des gymnases, ce système encourage la pratique spontanée du sport, facilite l'accès au matériel sans achat personnel, et optimise le partage des ressources pour une gestion durable et inclusive.
Budget	<ul style="list-style-type: none">• Achat de l'armoire 6 casiers : CHF 18'000.-• Dalle béton et fixations : CHF 2'000.-
Public cible	Tout public.
Objectifs	Dynamiser, compléter et diversifier les activités d'une installation sportive ou d'un parc.
Remarques	Cette estimation est basée sur le coût d'une armoire connectée de type BoxUp. Il existe d'autres fournisseurs tels que Equip ou Amatic Systems qui proposent des business models différents.

DÉVELOPPEMENT DE PROGRAMMES POUR LA POPULATION (EXEMPLES SELON LES PUBLICS CIBLES AVEC COÛTS DE MISE EN PLACE)

Urban Training

Coûts	CHF 7'000.-
Subventions potentielles	CHF 0.-
Description	L'Urban Training en Suisse romande est une initiative qui propose des séances de sport gratuites en plein air, combinant marche et exercices physiques, encadrées par des coachs professionnel-les. Ces sessions, ouvertes à toutes et à tous dès 16 ans, exploitent le mobilier urbain – bancs, escaliers, murets – comme supports d'entraînement, transformant ainsi la ville en un vaste terrain de fitness. Les cours sont adaptés à tous les niveaux et se déroulent par tous les temps, sans nécessiter d'inscription préalable. Les participant-es sont invité-es à se présenter en tenue de sport au lieu indiqué.
Budget	<ul style="list-style-type: none"> CHF 7'000.- pour un programme de 20 semaines comprenant deux cours hebdomadaires d'une heure chacun
Public cible	Adulte sportif ou désirant se remettre à l'activité physique.
Objectifs	Proposer des activités gratuites en plein air à la population.
Remarques	Le présent exemple correspond à un partenariat avec Urban Training, association sans but lucratif et d'intérêt public. Il est également possible d'imaginer des cours de sports proposés par d'autres entité ou personne. Selon les partenaires, des coûts relatifs à la communication ou à la gestion des inscriptions sont à prévoir.

Minimove OpenSunday

Coûts	CHF 35'000.-
Subventions potentielles	SEPS : CHF 15'000.-
Description	MiniMove et OpenSunday sont des programmes « clés en mains » de la Fondation IdéeSport visant à promouvoir l'activité physique et l'intégration sociale des enfants en Suisse. MiniMove s'adresse aux enfants d'âge préscolaire (0-5 ans) et à leurs accompagnant-es, offrant des espaces de jeu et de mouvement gratuits les dimanches durant la période hivernale. OpenSunday est un programme similaire qui cible les enfants de l'école primaire (6-11 ans), sans possibilité pour les parents de participer à l'activité.
Budget	<ul style="list-style-type: none"> CHF 35'000.- par programme pour des cours de novembre à mars
Public cible	Enfants de 0 à 11 ans.
Objectifs	Ouvrir de manière encadrée et gratuite les salles de sports aux enfants le dimanche.
Remarques	Certaines communes ont fait le choix de développer elles-mêmes des programmes permettant de diminuer certains frais mais impliquant des ressources administratives plus conséquentes.

HappyMove

Coûts	CHF 13'000.-
Subventions potentielles	SEPS : 5'000.-
Description	HappyMove est une association active en Suisse romande, notamment dans le canton de Vaud, dédiée à la promotion de l'activité physique pour toutes et tous. Elle propose diverses prestations, dont des séances d'activité physique adaptées pour les femmes en post-partum, visant à soutenir les nouvelles mères dans leur remise en forme et à favoriser les échanges durant cette période particulière de la vie. Ces séances sont encadrées par des professionnel-les en activité physique adaptée et santé, offrant un accompagnement personnalisé. Fruit d'une collaboration avec le Canton, cette initiative cherche notamment à lutter contre le risque de dépression post-partum.
Budget	<ul style="list-style-type: none">CHF 13'000.- pour un cours par semaine en présentiel et un cours en visio toute l'année.
Public cible	Femmes qui ont accouché désirant reprendre l'activité physique de manière adaptée.
Objectifs	Cibler un public qui statistiquement sera plus vulnérable pour la reprise de l'activité physique.
Remarques	D'autres initiatives sont proposées par des particuliers. À noter également l'existence d'un programme complémentaire intitulé Gym Poussette, proposant des cours d'activité physique pour les parents avec les poussettes.

ACCUEIL DE MANIFESTATIONS SPORTIVES (EXEMPLES AVEC BUDGETS APPROXIMATIFS)

Organisation d'une course populaire (environ 1'000 participant-es)

Coûts	CHF 70'000.-	
Subventions potentielles	FdSV : CHF 5'000.-	
Description	Une course à pied populaire est un événement sportif ouvert à toutes et tous, où des coureuses et coureurs amateurs et parfois des athlètes confirmé-es participent ensemble. Ces courses, souvent organisées dans des villes, des villages ou des espaces naturels, visent à promouvoir l'activité physique et à rassembler des participant-es de tous âges et niveaux dans une ambiance conviviale.	
Budget	Charges	Revenus
	<ul style="list-style-type: none"> • Infrastructure : CHF 10'000.- • Sécurité : CHF 10'000.- • Marketing – Promotion : CHF 15'000.- • Merchandising : CHF 10'000.- • Chronométrage/Speaker : CHF 15'000.- • Bénévoles : CHF 5'000.- • Divers et imprévus : CHF 5'000.- 	<ul style="list-style-type: none"> • Apports de la commune : CHF 35'000.- • Inscriptions : CHF 20'000.- • Fonds du sport : CHF 5'000.- • Sponsoring divers : CHF 10'000.-
Public cible	Tout public.	
Objectifs	Dynamiser et mettre en mouvement sa population par un événement ponctuel.	
Remarques	Les estimations se basent sur une course avec des tarifs de participation accessibles (moins de CHF 30.- par participant-e). Il est possible d'augmenter certains revenus selon le type de course souhaité.	

Accueil d'une étape du Tour de Romandie

Coûts	CHF 100'000.-	
Subventions potentielles	FdSV : CHF 5'000.-	
Description	Le Tour de Romandie est une prestigieuse course cycliste à étapes qui se déroule chaque printemps dans les six cantons de Suisse romande. Créée en 1947 pour célébrer les 50 ans de l'Union cycliste suisse, elle est aujourd'hui inscrite au calendrier UCI World Tour, attirant les meilleures coureuses et meilleurs coureurs internationaux. Elle est réputée pour ses parcours variés mêlant contre-la-montre, étapes de plaine et de montagne. Il existe une version masculine qui a lieu au mois d'avril et une version féminine au mois de septembre.	
Budget	<ul style="list-style-type: none"> • Achat de l'étape : CHF 50'000.- • Infrastructures : 25'000.- • Sécurité : CHF 10'000.- • Subsistance, animations : CHF 10'000.- • Divers et imprévus : 5'000.- 	
Public cible	Tout public (sport spectacle).	
Objectifs	Accueillir un événement international et faire rayonner la commune.	
Remarques	Le budget variera fortement selon les volontés de la commune, la version détaillée correspond à un scénario où la commune souhaite compléter le programme de l'organisateur afin de personnaliser l'accueil de l'étape et proposer des animations annexes pour la population locale.	

Organisation d'un festival des sports

Coûts	CHF 35'000.-
Subventions potentielles	SEPS : CHF 5'000.-
Description	<p>Un festival des sports est un événement festif et ouvert à toutes et tous qui met à l'honneur une grande variété d'activités sportives, souvent dans un cadre convivial et interactif. Il vise à promouvoir la pratique du sport en offrant des démonstrations, des initiations gratuites, des compétitions amicales et des animations pour tous les âges et niveaux.</p> <p>Ces festivals peuvent inclure des sports traditionnels, des disciplines émergentes, des activités adaptées, ainsi que des stands informatifs sur la santé et le bien-être. Ils sont généralement organisés par des collectivités, des clubs sportifs ou des associations, avec pour objectif de renforcer le lien social, encourager un mode de vie actif et valoriser les infrastructures locales.</p>
Budget	<ul style="list-style-type: none">• Logistique : CHF 20'000.-• Animations : CHF 3'000.-• Communication : CHF 10'000.-• Divers et imprévus : CHF 2'000.-
Public cible	Tout public.
Objectifs	Valoriser le tissu sportif local.
Remarques	Des économies de budget peuvent être réalisées selon le lieu où l'événement est organisé. Il existe différents exemples de festivals dans le canton (Festival des sports de Morges, Festival des sports de Nyon, Festival du sport et de l'activité physique d'Yverdon-les-Bains). Les Panathlon Family Games, bien qu'ils entrent dans cette catégorie, ont toutefois un modèle spécifique et un budget plus conséquent.

MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE DE SUBVENTIONNEMENT

La transparence dans la politique de subventionnement sportif s'inscrit pleinement dans les principes du New Public Management (NPM), qui promeut une gouvernance publique efficace, équitable et responsable. En clarifiant les critères d'éligibilité, d'attribution et les processus décisionnels, les communes renforcent la confiance des citoyen-nes et des bénéficiaires. Cela permet également de mieux aligner les ressources publiques sur des objectifs mesurables et de favoriser une gestion axée sur les résultats.

Pour aller plus loin :



Règlement des subventions sportives de la Ville d'Yverdon-les-Bains

La Ville d'Yverdon-les-Bains a récemment révisé son règlement de subventionnement aux entités sportives en introduisant des critères précis et un système de notation équitable pour distribuer les subventions. L'intégration d'une plateforme numérique a amélioré l'efficacité, la collecte de données et le suivi des clubs bénéficiaires. Ces outils, en plus de faciliter l'évaluation des impacts, favorisent une allocation des ressources plus stratégique et transparente¹⁵.

Le règlement d'Yverdon-les-Bains encadre l'attribution des subventions sportives en définissant des critères clairs pour les soutiens annuels (activités régulières) et ponctuels (manifestations, camps, matériel ou projets santé). Les associations doivent être basées sur le territoire communal, affiliées à une fédération sportive, et respecter les principes d'égalité et de durabilité. Les demandes doivent inclure des justificatifs précis et respecter les délais, et les montants sont calculés selon un système de points. Pour les subventions annuelles, l'enveloppe budgétaire annuelle est répartie selon un calcul basé sur le nombre de membres et le niveau de formation des moniteurs et monitrices. Ces points sont ensuite bonifiés avec des critères tels que le niveau de compétition, le nombre de manifestations organisées, la participation à la vie communale, l'encouragement à une pratique non genrée, la promotion du sport handicap ainsi que du sport non compétitif. Pour les autres soutiens ponctuels, des critères sont également définis selon le type de demande et des plafonds sont fixés au préalable.

Pour aller plus loin :



Directive des subventions de la Ville de Pully

La Ville de Pully constitue également un exemple notable avec l'élaboration, en 2019, d'une directive détaillant les subventions, tant directes qu'indirectes, destinées aux sociétés sportives. Cette directive prévoit notamment un système dégressif basé sur le nombre de membres juniors, ainsi qu'un soutien additionnel en fonction du niveau de compétition.

15 Brunisholz, 2023

Pour aller plus loin :



Mérites sportifs
lausannois



Mérites sportifs
régionaux de la
Région de Nyon



Fonds culturo-
sportif du Nord
vaudois

Il est également possible d'apporter un soutien financier aux athlètes d'élite de la commune, notamment par l'attribution de bourses en début de saison ou de prix en fin d'année pour récompenser leurs performances et leur engagement. Ces aides, qu'elles soient individuelles ou collectives, sont souvent remises lors de cérémonies officielles organisées à l'échelle communale ou régionale. À titre d'exemple, on peut citer les Mérites sportifs lausannois pour une commune ou les Mérites sportifs régionaux de la Région de Nyon. Dans le Jura-Nord vaudois, une cérémonie des Prix culturo-sportifs met également à l'honneur les artistes et athlètes s'étant illustré-es au cours de l'année.

3.5 ÉVALUATION

Les exigences en matière d'efficacité et d'efficience des politiques publiques sont croissantes, et seules des méthodologies robustes peuvent répondre à cet enjeu. Si cette étape ne concerne que les politiques sportives les plus abouties et qui disposent de moyens considérables, il n'est pas inutile pour tous-tes les délégué-es au sport d'avoir en tête, au moment de la rédaction de documents stratégiques tels que des plans directeurs ou plans d'actions, la manière dont ils-elles souhaiteraient évaluer les mesures prises.

Pour aller plus loin :



« Évaluation des effets des interventions » de Promotion Santé Suisse

L'évaluation d'une politique publique nécessite la rédaction d'un concept d'évaluation qui liste les questions d'évaluation, des indicateurs, les actrices et acteurs concernés et propose un modèle d'impact. À moins de disposer en interne d'une personne formée à ces approches, il convient de se faire accompagner dans cette étape par un prestataire disposant des compétences académiques suffisantes. L'accompagnement par une entité tierce est également gage d'indépendance. Le document de travail « Évaluation des effets des interventions » de Promotion Santé Suisse permet néanmoins une première approche de la question.

L'étape d'évaluation peut être **sommative ou formative**. Lorsqu'elle est formative, l'évaluation vise à développer ou améliorer la politique sportive concernée. Lorsqu'elle est sommative, elle doit permettre à un organisme tiers (des commissions de surveillance par exemple) de déterminer si la politique publique a atteint ses objectifs ou si elle est efficiente du point de vue des finances publiques.

À noter qu'il existe souvent une tension entre la collecte d'informations relative aux objectifs d'évaluation et les bonnes pratiques en matière de protection des données. La rédaction d'un concept d'évaluation permet de résoudre en partie cette problématique puisqu'il identifie quelles sont les données qui doivent être collectées pour les besoins de l'évaluation – et celles qui ne doivent pas l'être – et permet de produire une justification de la collecte et de l'utilisation des données. Pour ces raisons, cette étape doit être construite en relation étroite avec le secrétariat général ou la chancellerie de la commune concernée.

En 2025, la Ville d'Yverdon-les-Bains a établi un concept d'évaluation de sa politique sportive communale. Les communes intéressées peuvent s'adresser à son Service des sports et de l'activité physique pour plus de renseignements.

ANNEXES



BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- Bundi P., "16. Evaluation", in Soguel N. et al. (2023). *Comprendre et concevoir l'administration publique. Le modèle IDHEAP*, 225-237. EPFL Press.
- Bürgi R. L. (2023). *Clubs de sport en Suisse : Évolutions, défis et perspectives*. Swiss Olympic.
- Brunisholz J. (2023). *Transparence de l'action publique dans l'attribution des subventions destinées au sport : analyse de cas dans trois communes romandes et perspectives d'amélioration*. Travail de projet de la formation de coordinateur de sport, OFSPO.
- HEPA (2022). *Recommandations suisses en matière d'activité physique*. Macolin.
- Hoff O. S. (2017). *Sport et économie en Suisse. De l'importance économique du sport en Suisse*. Rütter Soceco.
- Joshi J., Glander I. (2023), *Intégration de structures du milieu bâti favorisant l'activité physique et les rencontres dans les instruments d'aménagement du territoire*. Promotion Santé Suisse.
- Lamprecht, M. B. (2020). *Sport Suisse 2020. Activité et consommation sportives de la population suisse*. Office fédéral du sport (OFSPO).
- Mattli R. et al. (2014). *Kosten der körperlichen Inaktivität in der Schweiz*. Züricher Hochschule für Angewandte Wissenschaften (ZHAW) Studie im Auftrag des Bundesamts für Gesundheit (BAG).
- Mutter O. (2021). *Politique du sport en Suisse et dans le canton de Vaud : une vue panoramique*. Présentation lors des Assises du sport vaudois.
- Nicolas C., Passet B. (2024). *Sport et inclusion : revue de littérature et recommandations*. Rapport à l'attention de Special Olympics Switzerland. Observatoire du sport populaire.
- Plassard F. et al. (2023). *Inclusion et espaces sportifs urbains lausannois en libre accès. État des lieux et pistes d'action pour rendre ces espaces plus accueillants pour les adolescentes et les jeunes femmes*. Université de Lausanne.
- Passet B., Jud R., Munafo S., Tonnerre Q. (2025), *Enquête sur les pratiques sportives de la population du canton de Genève*. Observatoire du sport populaire et 6t-Bureau de recherche.
- Passet B., Tonnerre Q. (2023). *Quel sport pour demain ? Quatre scénarios prospectifs pour la politique sportive vaudoise des prochaines décennies*. Observatoire du sport populaire.
- Strupler M. (2021). *Conception des installations sportives d'importance communale (CISCO)*. Séminaire HEFSM, OFSPO.
- Tonnerre Q. (2023). « Une diplomatie sportive sans l'État : l'exemple de la ville de Lausanne, capitale olympique ». *Relations internationales* n° 195, pp. 131-146.

ANNUAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE SPORTIVE COMMUNALE

Type d'acteur	Nom de l'organisation
Organismes de droit public	Service de l'éducation physique et du sport, État de Vaud
	Direction générale de la santé de l'État de Vaud, projets sport-santé
	OFSPPO, Conseil aux cantons et aux communes : réseau d'activité physique et de sport
	OFSPPO, Réseau suisse Santé et activité physique hepa.ch
	OFSPPO, Construction d'installations sportives
	Unisanté, Département promotion de la santé et préventions (DPSP)
Milieux sportifs	Sport Vaud
	Association Vaudoise d'Éducation Physique Scolaire (AVEPS)
	Swiss Sport Managers
Associations de communes dans le domaine du sport	Association suisse des services des sports (ASSS)
	Association des piscines romandes et tessinoises (APRT)
	Association des Patinoires Romandes et Tessinoises (APAR&T)
Autres fondations ou associations de droit privé	Idée Sport
	Special Olympics
	Swiss Inclusive Sport
	Association And You
	Observatoire du sport populaire
Hautes écoles	Institut des sciences du sport, Université de Lausanne
	Institut de hautes études en administration publique, Université de Lausanne
	Haute École de Santé Vaud
	Lausanne Observatory of Major Events

Annuaire de contacts, liste non exhaustive développée sur la base des besoins identifiés dans le guide, état au 31.12.2024

Domaine concerné	Site internet	E-mail
Service cantonal du sport	www.vd.ch/dits/seps	info.seps@vd.ch
Appel à projets	www.vd.ch/sante-soins-et-handicap/prevention-et-maladies/projets-sport-sante	info.santepublique@vd.ch
Office fédéral du sport	www.baspo.admin.ch/fr/conseil-aux-cantons-et-aux-communes	spoko@baspo.admin.ch
Réseau	www.hepa.ch	info@hepa.ch
Office fédéral du sport	www.baspo.admin.ch/fr/la-construction-dinstallations-sportives	sportanlagen@baspo.admin.ch
Centre universitaire de médecine générale et santé publique	www.unisante.ch/fr/promotion-prevention	dpsp.info@unisante.ch
Associations sportives cantonales	www.sportvaud.ch	info@sportvaud.ch
Association sportive cantonale	www.aveps.ch	–
Réseau	www.sportmanagers.ch	–
Services des sports communaux	www.assa-asss.ch/fr	info@assa-asss.ch
Piscines	www.aprt.ch	aprt@aprtaprt.ch
Patinoires	www.patinoires.ch	philippe.pohier@gmail.com
Promotion du sport inclusif	www.ideesport.ch/fr	romandie@ideesport.ch
Mouvement sportif pour les personnes en situation de handicap mental	www.specialolympics.ch/fr	info@specialolympics.ch
Promotion du sport inclusif	www.inclusivesport.ch	info@inclusivesport.ch
Prévention des violences	www.associationandyou.ch	info@associationandyou.ch
Sciences sociales et sport, inclusion et intégrité	www.sportpop.ch	info@sportpop.ch
Sciences du sport	www.unil.ch/issul	secretariat.issul@unil.ch
Administration publique	www.unil.ch/idheap	–
Santé	www.hesav.ch	info@hesav.ch
Événements sportifs majeurs	wp.unil.ch/sportsfortheplanet	–

LISTE NON EXHAUSTIVE DE PRÉAVIS MUNICIPAUX

Date	Commune	Préavis	Lien
2024	Crissier	Préavis n° 80-62-2024 – Crédit d'étude du centre sportif de la Ruayre.	
	Ecublens	Préavis n° 2024/10 – Tennis Club d'Ecublens – Rénovation des courts 1 à 4, déplacement du court 5 et reconstruction du Club House – Crédit d'investissement.	
	Epalinges	Préavis n° 01/2024 – Construction de nouveaux vestiaires pour le club de football d'Épalinges, d'une buvette et d'un dépôt/atelier pour le service des forêts – Demande d'un crédit de construction.	
	Froideville	Préavis n° 42/2024 – Préavis de la Municipalité concernant une demande de crédit extrabudgétaire de CHF 912'000 pour financer la location d'une patinoire saisonnière, hiver 2024-2025 et suivants.	
	Jouxten-Mézery	Préavis n°7/2024 – Crédit d'investissement de 667'000.TTC (hors subventions) destiné à l'aménagement de nouveaux équipements de sports et de loisirs sur la zone dite du Belvédère.	
	Lausanne	Préavis n° 2024/23 – Aide financière en faveur du comité d'organisation de la Fête Fédérale de Gymnastique Lausanne 2025.	
	Savigny	Préavis n° 05/2024 – Demande de crédit pour le remplacement de l'éclairage sportif du terrain de football de Saint-Amour par des LED.	
2023	Jouxten-Mézery	Préavis n° 7/2023 – Rapport de la Municipalité au Conseil communal relatif à la demande d'un crédit d'étude en vue de l'aménagement de nouveaux équipements de sports et de loisirs sur le site du Belvédère surplombant la parcelle communale n° 310.	
	Renens	Préavis n° 43-2023 – Politique de l'activité physique et du sport pour toutes et tous (APS+).	
2022	Savigny	Préavis n° 03/2022 – Demande de crédit pour le réaménagement des installations sportives extérieures du Complexe scolaire.	

Date	Commune	Préavis	Lien
2021	Lausanne	Préavis n° 2021/18 – Assainissement et entretien d'installations sportives – demande de crédit-cadre 6 ^e étape (2022-2026).	
	Lutry	Préavis n° 1284/2021 – Demande de crédit pour la construction d'un skatepark.	
2019	Crissier	Préavis n° 58-2019 – Demande d'un crédit d'étude pour l'optimisation du site du centre sportif de la Ruayre, chemin de la Crésentine.	
	Crissier	Préavis n° 49-2019 – Place de sport de Chisaz – Terrain de beach-volley.	
	Lausanne	Préavis n° 2019/19 – Centre omnisports de Grand-Vennes et Zone sportive de Vidy – remplacement de deux terrains de football en matière synthétique – demande de crédit d'ouvrage.	
2018	Crissier	Préavis n° 31-2018 – Centre sportif de la Ruayre – Réalisation d'un terrain de football synthétique – 1 ^{ère} phase – Dépollution de la parcelle n° 1292 et mise en place d'une plateforme stabilisée.	
	Le Mont-sur-Lausanne	Préavis n° 01/2018 – Place de sport du Châtaignier Aménagement d'un terrain de football en gazon synthétique et création d'un terrain multisport (aire tout-temps). Construction d'un local pour le matériel.	
2017	Pully	Préavis n° 06-2017 – Centre sportif de Rochettaz. Mise en conformité et homologation du terrain de football. Remplacement du terrain existant en gazon naturel par une pelouse en matière synthétique. Installation d'un éclairage. Crédit demandé CHF 3'420'00.	
2016	Crissier	Préavis n° 99-2016 – Remplacement de l'aire de jeu « Multisport » – Chisaz.	
2015	Lausanne	Préavis n° 2014/73 – Métamorphose, Centre sportif de Malley, Demande d'autorisation de cautionnement d'emprunts à hauteur de 150 millions de francs en faveur du Centre intercommunal de glace de Malley.	

Préavis récents des communes de Lausanne Région en lien avec le sport et l'activité physique, par date

Thématique	Commune	Préavis	Lien
Sports à roulettes	Vevey	Préavis n° 20-2021 – Création d'un skatepark et d'un espace de skate urbain à Vevey.	
	Morges	Préavis n° 9/3.23 – Demande d'un crédit de CHF 117'400.00 pour l'achat d'un pumptrack mobile au profit du sport libre, accessible à la population morgienne et aux écoles, subvention non déduite.	
	Ste-Croix	Préavis n° 23-11 – Demande de crédit d'investissement pour la construction d'un Pumptrack et d'un Skillscenter aux Rasses.	
Armoires de matériel sportif connectées	Ste-Croix	Préavis n° 23-10 – Installations de stations BoxUp et de tables de ping-pong au Centre Sportif et au Collège de la Gare.	
Installations sportives de quartier	Yverdon-les-Bains	Préavis n° PR23.20PR – Demande de crédit d'investissement de CHF 480'000.-, dont la charge nette pour la Ville est de CHF 400'000.-, pour la réalisation et l'achat d'installations sportives de quartier.	
	Vich	Préavis n° 09/2021-2022 – Demande de crédit d'investissement de CHF 496'000.- TTC en vue de la réalisation de terrains multisports.	
Vision concernant des infrastructures d'importance régionale	Morges	Préavis n° 28/9.23 – Réponse à la motion du groupe PLR « Piscine et patinoire : deux infrastructures vieillissantes et coûteuses pour lesquelles il est impératif de trouver une solution d'avenir ».	

[Préavis d'autres communes vaudoises en lien avec le sport et l'activité physique, par thématique](#)

IMPRESSUM

Éditrice Lausanne Région, juin 2025

Ont collaboré à cette publication comme auteur-es :

Greg Perrenoud, Quentin Tonnerre, Emilie Jaccard

– Observatoire du sport populaire

Graphisme Plates-Bandes communication, Lausanne

Impression PCL, Lausanne

Tirage 250 exemplaires sur papier recyclé